

SOCIÉTÉ
INDUSTRIELLE
ET FINANCIÈRE
DE L'ARTOIS

RAPPORT ANNUEL 2013

RAPPORT ANNUEL 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2014

Société anonyme au capital de 5 324 000 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex - France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 / Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com
562 078 261 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 20 mars 2014

Cédric de Bailliencourt
Président du Conseil

Cyrille Bolloré

Vincent Bolloré
Représentant Bolloré Participations

Sébastien Bolloré

Hubert Fabri

Comtesse de Ribes

Jean-Philippe Hottinguer

Christoph Von Malaisé

Céline Merle-Béral

Olivier Roussel

Philippe de Taux de Wardin
Représentant PF Représentation

François Laroze
Directeur général

INFORMATION FINANCIÈRE

Cédric de Bailliencourt
Directeur financier
Tél. : +33 (0)1 46 96 46 73
Fax : +33 (0)1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier
Relations investisseurs
Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85
Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

| | |
|--|-----------|
| Rapport de gestion | 5 |
| Rapport du Conseil | 6 |
| Rapport de gestion | 18 |
| Engagement social, sociétal et environnemental | 18 |
| Rapport des organismes tiers indépendants sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | 23 |
| Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société | 25 |
| Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration | 32 |
| États financiers consolidés au 31 décembre 2013 | 33 |
| Bilan consolidé | 34 |
| État du compte de résultat consolidé | 36 |
| État du résultat global consolidé | 37 |
| Variation de la trésorerie consolidée | 38 |
| Variation des capitaux propres consolidés | 40 |
| Annexe aux comptes consolidés | 41 |
| Notes sur le bilan | 48 |
| Notes sur le compte de résultat | 59 |
| Autres informations | 64 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 70 |
| Comptes annuels au 31 décembre 2013 | 71 |
| Bilan | 72 |
| Compte de résultat | 74 |
| Annexe aux comptes annuels | 75 |
| Notes sur le bilan | 75 |
| Notes sur le compte de résultat | 77 |
| Informations diverses | 78 |
| Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices | 79 |
| Filiales et participations au 31 décembre 2013 | 80 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 82 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 83 |
| Résolutions | 85 |
| Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014 | 86 |
| Attestation du rapport financier annuel | 88 |

RAPPORT DE GESTION

| | |
|--|----|
| Rapport du Conseil | 6 |
| Engagement social, sociétal et environnemental | 18 |
| Rapport des organismes tiers indépendants sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | 23 |
| Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société | 25 |
| Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration | 32 |

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2013

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 133,0 millions d'euros, en baisse de 8%. Il est presque exclusivement réalisé par IER. En raison de la phase de déploiement rapide du service Autolib' en 2012, le volume d'activité d'IER durant l'exercice 2013 est peu comparable à celui de l'année précédente. Le résultat opérationnel s'établit par conséquent à 1,5 million d'euros, contre 3,6 millions d'euros en 2012. IER, qui a réalisé l'ensemble des bornes pour Autolib', Bluely, et Bluecub (abonnement, location, charge électrique) et de l'informatique embarquée des Bluecar®, est désormais un acteur majeur dans la commercialisation de solutions d'autopartage, de recharges intelligentes et communicantes.

Le résultat financier s'établit à 12,9 millions d'euros, contre 74,0 millions d'euros en 2012. Il intègre essentiellement les dividendes reçus de Plantations des Terres Rouges et de Bolloré. En 2012, il comprenait d'importantes plus-values, dont 49,9 millions d'euros réalisés lors de la fusion de Financière du Loch avec Bolloré.

Le résultat net consolidé ressort à 12,0 millions d'euros, contre 74,3 millions d'euros en 2012.

Les capitaux propres, part du Groupe, s'établissent à 1 497,1 millions d'euros au 31 décembre 2013, en augmentation de 544 millions d'euros, en raison notamment de la hausse des valeurs boursières des titres cotés détenus.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 133,0 | 144,9 |
| Résultat opérationnel | 1,5 | 3,6 |
| Résultat financier | 12,9 | 74,0 |
| Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 0,0 | 0,0 |
| Impôts | (2,4) | (3,3) |
| RÉSULTAT NET | 12,0 | 74,3 |
| dont part du Groupe | 11,7 | 73,5 |

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social s'établit à 11,8 millions d'euros, contre 72,3 millions d'euros en 2012. Il intègre essentiellement les dividendes reçus et n'est pas comparable à celui de l'exercice 2012 qui correspondait principalement à la plus-value de 50 millions d'euros liée à la fusion de Financière du Loch avec Bolloré.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2013, la trésorerie de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 52 millions d'euros, contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2012.

PARTICIPATIONS

COMPAGNIE DE PLEUVEN (12,0 %)

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient directement 12,0% de la Compagnie de Pleuven qui gère un portefeuille de participations, dont notamment **Havas**.

À fin 2013, le Groupe Bolloré détient 36,22%⁽¹⁾ d'Havas dont Yannick Bolloré est devenu Président-directeur général en août 2013.

Les résultats de l'année 2013 publiés par Havas font apparaître un revenu de 1 772 millions d'euros, en croissance organique de 1%. Le résultat opérationnel 2013 est en progression de 1,3%, à 226 millions d'euros, grâce en particulier aux bonnes performances des activités medias. Le résultat net part du Groupe s'élève à 128 millions d'euros, en hausse de 1,6%. Le *new business* 2013 atteint un fort niveau, à 1 375 millions d'euros. L'endettement net s'établit à 90 millions d'euros (soit un *gearing* de 7%), contre 165 millions d'euros un an plus tôt.

IER (52,4 %) (2)

IER, qui a réalisé l'ensemble des bornes pour Autolib', Bluely, Bluecub (abonnement, location, charge électrique) et l'informatique embarquée des Bluecar®, est désormais un acteur majeur dans la commercialisation de solutions d'autopartage, de recharges intelligentes et communicantes.

En 2013, IER a enregistré des résultats satisfaisants avec le déploiement des services d'autopartage à Lyon et Bordeaux et un volume d'activité dans l'aérien satisfaisant malgré la crise du secteur. L'activité RFID a également été soutenue, domaine dans lequel les capacités de production ont été accrues.

Automatic Systems a connu une bonne activité tant dans le secteur des transports publics (Bruxelles, Stockholm, Madrid) que dans celui des contrôles d'accès et barrières.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 11 774 297,04 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

| (en euros) | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice | 11 774 297,04 |
| Report à nouveau antérieur | 104 724 971,24 |
| Bénéfice distribuable | 116 499 268,28 |
| Dividendes | 9 050 800,00 |
| Au compte « Report à nouveau » | 107 448 468,28 |

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 34 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40%, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21%, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés, - 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 17 juin 2014.

(1) Dont 27,9% détenus indirectement par la Compagnie de Pleuven et 8,3% détenus par Bolloré.

(2) Consolidé par intégration globale.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

| Exercice | 2012 | 2011 | 2010 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre d'actions | 266 200 | 266 200 | 266 200 |
| Dividendes (en euros) | 34,00 ⁽¹⁾ | 34,00 ⁽²⁾ | 19,00 ⁽²⁾ |
| Montant distribué (en millions d'euros) | 9,05 | 9,05 | 5,06 |

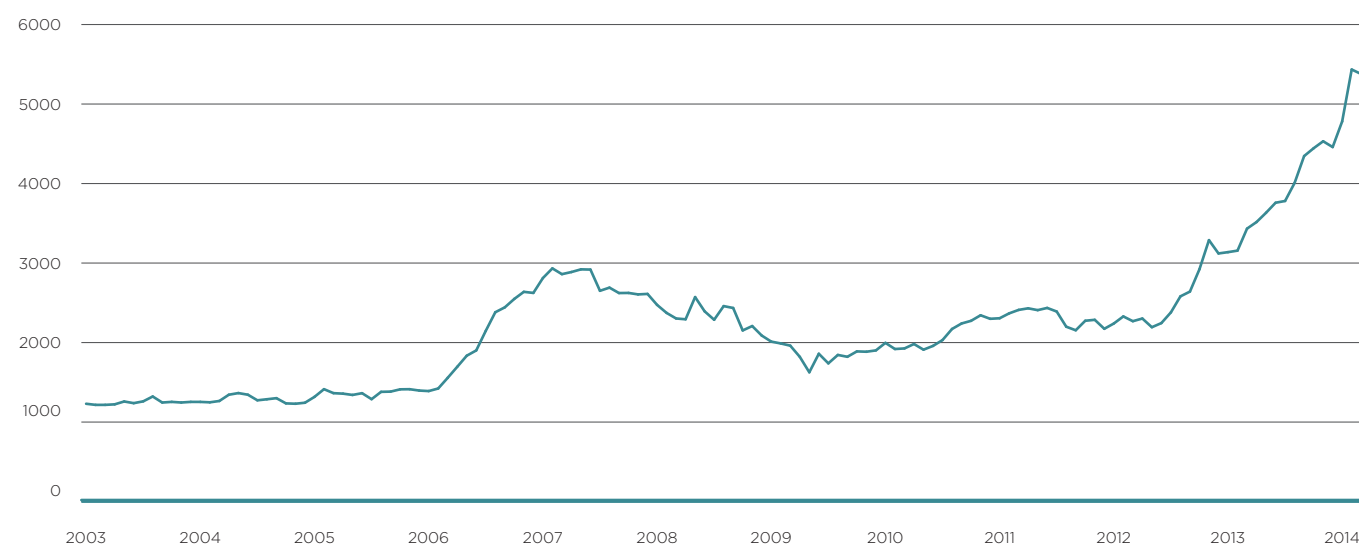
- (1) Les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40%, l'abattement fixe annuel étant supprimé.
Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21%, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés, - 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement.
- (2) Le dividende à répartir au titre des exercices 2011 et 2010 était éligible à la réduction de 40% mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques, ou, sur option, à un prélèvement libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.
Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 31 décembre 2013 :

| | % du capital |
|-----------------------------------|--------------|
| Financière Moncey | 42,05 |
| Société Bordelaise Africaine | 30,19 |
| Bolloré | 9,32 |
| Compagnie du Cambodge | 7,32 |
| Socfrance | 6,83 |
| Autres sociétés du Groupe Bolloré | 0,01 |
| Sous-total Groupe Bolloré | 95,73 |
| Public | 4,27 |
| TOTAL | 100 |

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.
À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.
Au 31 décembre 2013, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 53, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 535 (source : CM-CIC Securities).
Au 31 décembre 2013, une action inscrite au nominatif pur était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

RAPPORT DE GESTION

| (en euros) | |
|------------------------------------|----------|
| Cours au 31 décembre 2012 | 2 835,00 |
| Cours au 31 décembre 2013 | 4 630,00 |
| Cours au 1 ^{er} mars 2014 | 5 500,00 |

Au 1^{er} mars 2014, la capitalisation boursière de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 1 464,1 millions d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTRÔLE

Néant.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du même Code et conclus au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil d'administration.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011 à la somme de 65 390 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Il est proposé de fixer le montant global maximal des jetons de présence à la somme de 78 468 euros.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionariat de la société au 31 décembre 2013 ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Se reporter au paragraphe « Prise de Participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années au plus.

Le nombre des administrateurs âgés de plus de 85 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette proportion venait à être dépassée, l'administrateur le plus âgé serait réputé démissionnaire à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle.

Les administrateurs sont toujours rééligibles sous réserve des cas de cessation des fonctions d'administrateur prévus par la loi et de l'application de la limite d'âge fixée ci-dessus.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions

Se reporter au paragraphe « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité ».

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

| | |
|--|--|
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires | Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 (1^{re} résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 700 000 euros montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2015) |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres | Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 (2^e résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 700 000 euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2015) |
| Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital | Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 (3^e résolution) Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2015) |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription | Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 (4^e résolution) 1% du capital Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 6 août 2015) |

Il n'a pas été fait usage de ces délégations de compétence au cours de l'exercice 2013.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18.-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Néant.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-102-1 alinéa 3, il est rendu compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Le Conseil du 6 juin 2013 s'est prononcé pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT, Président du Conseil d'administration

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2013^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odé⁽¹⁾ ;
- Vice-Président de Bolloré⁽¹⁾ ;
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet), Compagnie des Glénans, Compagnie de Tréguennec, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guénolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière d'Ouessant, Bluestorage (ex-Financière de Loctudy), Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven et Imperial Mediterranean ;
- Gérant de Socarfi et Compagnie de Malestroit ;

- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey⁽¹⁾, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾, Financière de l'Odé⁽¹⁾ et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
 - Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
 - Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration d'Havas⁽¹⁾ et de Socotab ; de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) ;
 - Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Société Bordelaise Africaine ;
 - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur du Musée national de la Marine ;
 - Représentant permanent de Bolloré au Conseil de surveillance de Vallourec⁽¹⁾ ;
 - Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer (ex-Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges, PTR Finances, SFA ;
 - Administrateur de African Investment Company, Champ de Mars Investissement, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale⁽¹⁾, BB Group, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges, SFA, Sorebol et Technifin ;
 - Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA ;
 - Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord-Sumatra Investissements.
- *Autres fonctions et mandats*
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia⁽¹⁾, Socfinaf (ex-Intercultures)⁽¹⁾, Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal)⁽¹⁾, InduserVICES SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco et Agro Products Investment Company ;
 - Représentant permanent de SAFA au Conseil de SAFA Cameroun.

(R) Renouvelé.

(1) Société cotée.

RAPPORT DE GESTION

FRANÇOIS LAROZE, Directeur général

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2013^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Contrôleur des comptes du GIE FMS – Fleet Management Services ;
- Directeur général de Financière Moncey⁽¹⁾ et de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Président de Compagnie de Carantec, Financière de Landivisiau, Compagnie de Daoulas, Financière de Plabennec, Bolloré Électricité, Compagnie de Port-Manech, Compagnie de la Pointe d'Arradon, Bluetram (ex-Compagnie de Brocéliande), Compagnie de Lanmeur, Compagnie de Plomeur, Financière de Redon, Financière Arnil, Financière de Concarneau, Financière de l'Argol, Financière du Letty, Financière de Nevez, Socfrance, Sofiprom ;
- Représentant permanent de Bolloré à la présidence de Compagnie Saint-Gabriel, de Financière Arnil au Conseil de Financière de Cézembre, de Financière de Cézembre aux Conseils de MP 42 et de Société de Culture des Tabacs, de Société Navale de l'Ouest au Conseil de Société Navale Caennaise, de Financière du Champ de Mars au Conseil de SAFA ; de Sofiprom au Conseil de Bolloré Énergie ;
- Liquidateur de Société Centrale de Représentation ;
- Directeur général et membre du Conseil exécutif de JC Decaux Bolloré Holding ;
- Membre du Conseil exécutif d'Havas Media Africa ;
- Administrateur de Whaller ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de la Société MFG R&D (SA) ;
- Président de Upside, UMT, Havas O5 et Havas O6 (SAS) ;
- Administrateur d'Havas Media France, Havas Worldwide Paris (ex-Euro Rscg C&O) (SA) et Providence (SA) ;
- Représentant de UMT, Société Président de Dynaxium de la société Havas au Conseil de la société HA Pôle Ressources Humaines (SA), de la société Havas au Conseil de la société LNE (SA) ;
- Membre du Comité de surveillance de Havas O4 (SAS).

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur des sociétés African Investment Company SA, Emacom, Internacional de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Porturia SA, Participaciones e Inversiones, Participaciones Ibero Internacional, Puertos Development International SA, Progosa Investment SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd, SNO Lines Ltd, Elder Dempster Lines UK ;
- Représentant de Socopao Sénégal au Conseil de Bolloré Africa Logistics Senegal, de Financière de Beg Meil au Conseil de Participaciones y gestion financiera ; de SFP au Conseil de Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ;
- Directeur général d'Hombard Publishing BV ;
- Fondateur de pouvoirs de JSA Holding BV ;
- Supervisor de Bolloré Africa Logistics (Beijing) ;
- Treasurer de Babcock Redlands Corporation, Cook Redlands Corporation et Florida Redlands ;
- Représentant permanent d'Havas Media Africa au Conseil de Havas Media Senegal, d'Havas Media Cameroun, de Havas Media Côte d'Ivoire, d'Havas Media RDC, d'Havas Media Gabon et d'Havas Media Togo ;
- Administrateur et Président de la société Havas Management España, de la société Havas Media Alliance WW, SL (ex-HME Alliance WW, SL) ;
- Administrateur d'Havas Media Belgium, Media Planning Group SA, EMDS Group SA, HR Gardens SA, HR Gardens Belgium SA, GR PO SA ;
- Director d'Havas Shared Services Ltd, Havas UK Ltd et Data Communiqué Inc. ;

- Manager de société Washington Printing LLC ;
 - Vice-Président exécutif au sein de la société Havas Worldwide LLC.
- *Autres fonctions et mandats*
Néant.

CYRILLE BOLLORÉ, administrateur

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2013^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie et de SFDM (Société Française Donges Metz) ;
 - Directeur général délégué de Bolloré⁽¹⁾ ;
 - Vice-Président administrateur délégué de Bolloré⁽¹⁾ ;
 - Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet⁽¹⁾, Financière V, Omnium Bolloré, SFDM, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ et Blue Solutions⁽¹⁾ ;
 - Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Financière Moncey⁽¹⁾ ;
 - Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de La Charbonnière ;
 - Président des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
 - Membre des Conseils de surveillance Sofibol et de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
 - Président de BlueElec.
- *Autres fonctions et mandats*
- Président de la FFPI (Fédération Française des Pétroliers Indépendants) ;
 - Administrateur des Combustibles de Normandie ;
 - Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
 - Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil d'administration de la SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité) ;
 - Représentant permanent de Petroplus Marketing France SAS au Conseil d'administration de Trapil.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de CICA, Satram Huiles SA, Financière du Champ de Mars, Plantations des Terres Rouges, Nord-Sumatra Investissements et SFA SA ;
 - Director de CIPCH BV.
- *Autres fonctions et mandats*
Néant.

SÉBASTIEN BOLLORÉ, administrateur

Date d'entrée en fonction : 10 juin 2011

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Direction du Développement ;
 - Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
 - Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
 - Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
 - Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet⁽¹⁾.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur au Conseil de Bigben Interactive⁽¹⁾.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

(R)Renouvelé.

(1) Société cotée.

HUBERT FABRI ⁽²⁾, administrateurDate d'entrée en fonction : 6 juin 2013 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré ⁽¹⁾, Financière Moncey ⁽¹⁾, Financière de l'Odet ⁽¹⁾, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale ⁽¹⁾, SAFA Cameroun ⁽¹⁾, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Induservices SA, Palmeraies du Cameroun, Palmeraies de Mopoli ⁽¹⁾, Socfin ⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinaf ⁽¹⁾ (ex-Intercultures), Socfinasia ⁽¹⁾, Socfinde, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby ⁽¹⁾ (SOGB) ;
- Administrateur de Palmeraies de Mopoli ⁽¹⁾, Okomu Oil Palm Company ⁽¹⁾, Socfin ⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinaf ⁽¹⁾ (ex-Intercultures), Socfinasia ⁽¹⁾, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA et Terrasia ;
- Cogérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) ⁽¹⁾.

JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER ⁽²⁾, administrateurDate d'entrée en fonction : 6 juin 2013 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ⁽¹⁾ ;
- Administrateur au Conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président-directeur général d'Hottinguer Corporate Finance ;
- Président du Conseil de surveillance de Banque Hottinguer ;
- Membre du Conseil de surveillance de Banque Hottinguer ;
- Représentant de Banque Hottinguer au Conseil de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur au Conseil de Forestière Équatoriale ⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

OLIVIER ROUSSEL ⁽²⁾, administrateurDate d'entrée en fonction : 7 juin 2012 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré ⁽¹⁾, Financière Moncey ⁽¹⁾, Financière de l'Odet ⁽¹⁾, Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Lozé et Associés.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Alternative SA ;
- Administrateur de Kaltchuga opportunities SICAV-FIS.

CHRISTOPH VON MALAISÉ ⁽²⁾, administrateurDate d'entrée en fonction : 6 juin 2013 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

Bolloré Participations, administrateurDate d'entrée en fonction : 6 juin 2013 ^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré ⁽¹⁾, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière de l'Odet ⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Nord-Sumatra Investissements, SAFA Cameroun ⁽¹⁾, Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo), SFA.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Agro Products Investment Company Ltd, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies ⁽¹⁾ (Socapalm), Société des Caoutchoucs du Grand Bereby ⁽¹⁾ (SOGB), Socfinaf ⁽¹⁾ (ex-Compagnie Internationale de Cultures), Induservices, Socfin ⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinasia ⁽¹⁾, Socfinde et Terrasia.

Comtesse de RIBES, administrateur

Date d'entrée en fonction : 4 juillet 2014

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

(la ratification de sa cooptation sera soumise à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Financière Moncey ⁽¹⁾, de Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

(R)Renouvelé.

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.

RAPPORT DE GESTION

CÉLINE MERLE-BÉRAL, administrateur

Date d'entrée en fonction : 7 juin 2012

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Rivaud Innovation ;
- Administrateur de Financière Moncey⁽¹⁾, de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Membre du Comité de direction de PUSHTVI ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de Compagnie des Tramways de Rouen, de Rivaud Innovation aux Conseils de Streampower et de Rivaud Media.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

PF Représentation⁽²⁾, administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2013^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2015

Représentant permanent : Philippe de Traux de Wardin

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Plantations des Terres Rouges SA⁽¹⁾.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby⁽¹⁾ (SOGB), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies⁽¹⁾ (Socapalm), Société des palmeraies de la Ferme Suisse (SPFS-Palm'Or), Socfinaf⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾, Socfinasia⁽¹⁾, Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de Sébastien Bolloré arrive à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration propose de renouveler son mandat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La Comtesse de Ribes a été cooptée par décision du Conseil d'administration le 4 juillet 2013 en remplacement de la Compagnie du Cambodge, démissionnaire.

Il est proposé de ratifier cette cooptation.

Il est proposé de nommer Marie Bolloré en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Afep et le Medef. Les principes de gouvernement d'entreprise résultent de la consolidation du rapport Afep-Medef d'octobre 2003, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en janvier 2007, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008 et de la recommandation d'avril 2010 relative à la présence de femmes dans les Conseils et de la mise à jour du Code de juin 2013.

Le Conseil d'administration s'est prononcé à plusieurs reprises sur l'application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise. En séance du 20 mars 2014, appelé à examiner les nouvelles dispositions du Code révisé en juin 2013, le Conseil d'administration a confirmé que la société continuait à se référer au Code.

Ainsi, ont notamment été examinées les recommandations suivantes :

– Cumul des mandats

Le Conseil d'administration, après avoir pris acte des nouvelles règles de cumul des mandats, a examiné à cet égard, la situation de François Laroze, Directeur général, et de Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration.

En ce qui concerne François Laroze, le Conseil a pris acte qu'il exerce ses mandats dans deux sociétés cotées du Groupe Bolloré, sa situation est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

En ce qui concerne Cédric de Bailliencourt, le Conseil a pris acte qu'outre les mandats exercés dans des sociétés cotées du Groupe Bolloré, Cédric de Bailliencourt exerce des mandats dans des sociétés du Groupe Socfin dont le Groupe Bolloré détient 38,8% et qui, à ce titre, sont des mandats s'inscrivant dans le cadre de la dérogation prévue par le Code Afep-Medef.

Cédric de Bailliencourt exerce donc un seul mandat dans une société extérieure (représentant permanent de Bolloré au Conseil de surveillance de Vallourec) et de ce fait sa situation est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

Le Conseil a confirmé, en outre, la conformité de la situation de ses dirigeants mandataires sociaux au regard des dispositions du Code de commerce relatives au cumul des mandats.

– Adoption d'un nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration

– Administrateur indépendant

Appelé à se prononcer sur les critères d'indépendance des administrateurs, le Conseil du 20 mars 2014 a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

En effet, le Conseil d'administration quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.

De surcroît, le Conseil considère que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.

La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe, et ne représente aucunement une source de conflit d'intérêt avec la société ;

- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur. En effet, la diversité et la complexité du Groupe justifie que des administrateurs puissent être nommés au sein des Conseils d'autres entités du Groupe afin d'avoir une meilleure connaissance des activités exercées ;
- de considérer que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :
 - être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années,
 - être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - . significatif de la société ou de son Groupe,
 - . ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
 - avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
 - avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

(R)Renouvelé.

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant

Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées non appliquées par notre société sont reprises dans un tableau de synthèse intégré dans le rapport du Président sur la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Parmi les onze membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil en séance du 20 mars 2014, La Comtesse de Ribes et Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Christoph von Malaisé, Olivier Roussel et PF Représentation représentée par Philippe de Traux sont qualifiés d'indépendants.

Le tableau de synthèse ci-après précise la situation (conformité ou non) des administrateurs au regard des critères retenus par le Code Afép-Medef pour définir l'indépendance des administrateurs.

- Mandataires indépendants

- Comtesse de Ribes⁽¹⁾
- Hubert Fabri⁽¹⁾
- Jean-Philippe Hottinguer⁽¹⁾
- Christoph von Malaisé⁽¹⁾
- Olivier Roussel⁽¹⁾
- PF Représentation⁽¹⁾

(1) Nonobstant l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2013, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

| (en euros) | Exercice 2013 | Exercice 2012 |
|---|----------------|----------------|
| Cédric de Baillencourt, Président du Conseil d'administration | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 794 065 | 476 465 |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice | - | 173 264 |
| TOTAL | 794 065 | 649 729 |
| François Laroze, Directeur général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 498 699 | 502 849 |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice | - | 136 000 |
| TOTAL | 498 699 | 638 849 |

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

| (en euros) | Exercice 2013 | | Exercice 2012 | |
|---|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration | | | | |
| Rémunération fixe ⁽¹⁾ | 351 150 | 351 150 | 341 050 | 341 050 |
| Rémunération autre | - | - | - | - |
| Rémunération variable annuelle ⁽²⁾ | 134 000 | 134 000 | 90 000 | 90 000 |
| Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾ | 264 000 | 264 000 | | |
| Jetons de présence | 42 188 | 42 188 | 42 688 | 42 688 |
| Avantages en nature | 2 727 | 2 727 | 2 727 | 2 727 |
| TOTAL | 794 065 | 794 065 | 476 465 | 476 465 |
| François Laroze, Directeur général | | | | |
| Rémunération fixe ⁽⁴⁾ | 341 150 | 341 150 | 316 050 | 316 050 |
| Rémunération autre | - | - | - | - |
| Rémunération variable annuelle ⁽⁵⁾ | 130 000 | 130 000 | 160 000 | 160 000 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 27 549 | 27 549 | 26 799 | 26 799 |
| TOTAL | 498 699 | 498 699 | 502 849 | 502 849 |

(1) En 2013, Cédric de Bailliencourt perçoit une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré et de Bolloré Participations.

(2) Cédric de Bailliencourt, Directeur financier du Groupe a perçu en 2013 une rémunération variable de 134 000 euros. Celle-ci a été déterminée, pour partie (60 %), en fonction de la qualité du management des services qu'il supervise et des succès obtenus sur diverses opérations de refinancement du Groupe ou de cessions de participations et pour une autre part (40 %), à la réalisation du niveau d'endettement souhaité par le Groupe lors de l'établissement en début d'exercice du budget initial de trésorerie. Le montant maximal de la partie variable pour 2013 avait été fixé à 50 % de sa rémunération fixe. Le niveau de réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(3) En 2013, la rémunération exceptionnelle perçue par Cédric de Bailliencourt provient exclusivement d'une prime versée par Bolloré au titre de l'IPO Blue Solutions.

(4) En 2013, François Laroze perçoit une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré.

(5) François Laroze, Directeur du contrôle du Groupe a perçu en 2013 une rémunération variable de 130 000 euros. Celle-ci a été déterminée en fonction de la qualité du travail fourni (reporting, budgets, états financiers) et également de l'implication forte de François Laroze dans certains dossiers de cession. Le montant maximal de la partie variable pour 2013 avait été fixé à 50 % de sa rémunération fixe. Le niveau de réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

**TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

| (en euros) | Montants versés au cours de l'exercice 2013 | Montants versés au cours de l'exercice 2012 |
|--|---|---|
| Cyrille Bolloré | | |
| Jetons de présence | 40 763 | - |
| Avantages en nature | - | - |
| Autres rémunérations ⁽¹⁾ | 300 000 | - |
| Bolloré Participations, représentée par Vincent Bolloré | | |
| Jetons de présence | 28 083 | 28 083 |
| Vincent Bolloré* | | |
| Jetons de présence | 40 688 | 42 688 |
| Avantages en nature | 6 528 | 6 528 |
| Autres rémunérations ⁽²⁾ | 1 499 000 | 1 400 000 |
| Sébastien Bolloré | | |
| Jetons de présence | 37 605 | 38 105 |
| Avantages en nature | 2 196 | 2 196 |
| Autres rémunérations ⁽³⁾ | 136 150 | 101 050 |
| Hubert Fabri | | |
| Jetons de présence | 22 007 | 23 579 |
| Jean-Philippe Hottinguer | | |
| Jetons de présence | 2 349 | 2 516 |
| Olivier Roussel | | |
| Jetons de présence | 36 007 | 31 079 |
| Christophe Von Malaisé | | |
| Jetons de présence | 2 349 | 2 516 |
| PF Représentation, représentée par Philippe de Taux de Wardin | | |
| Jetons de présence | - | - |
| Philippe de Taux de Wardin** | | |
| Jetons de présence | 2 349 | 2 516 |
| Céline Merle-Béral | | |
| Jetons de présence | 3 355 | 3 355 |
| Autres rémunérations ⁽⁴⁾ | 5 000 | 52 622 |
| Comtesse de Ribes | | |
| Jetons de présence | 1 655 | - |
| TOTAL | 2 166 084 | 1 736 833 |

* En sa qualité de représentant permanent de la société Bolloré Participations (en 2012, les représentants permanents n'ont pas été déclarés, correctif apporté en 2013).

** En sa qualité de représentant permanent de la société PF Représentation (en 2012, les représentants permanents n'ont pas été déclarés, correctif apporté en 2013).

(1) En 2013, Cyrille Bolloré perçoit une rémunération fixe de 200 000 euros au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Bolloré et 100 000 euros en partie variable (prime exceptionnelle).

(2) En 2013, Vincent Bolloré perçoit une rémunération en tant que salarié de Bolloré Participations, dont 1 499 000 euros en partie fixe.

(3) En 2013, Sébastien Bolloré perçoit une rémunération en tant que salarié de Bolloré et de Bolloré Participations, dont 121 150 euros en partie fixe et 15 000 euros en partie variable.

(4) En 2013, Céline Merle-Béral perçoit une rémunération en tant que salarié de Bolloré Participations, dont 5 000 euros en partie fixe.

RAPPORT DE GESTION

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

| | Bolloré 2010 | Bolloré 2012 | Bolloré 2012 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Date d'Assemblée | 10 juin 2010 | 10 juin 2010 | 6 juin 2012 |
| Date du Conseil d'administration | 31 août 2010 | 31 août 2010 | 10 octobre 2012 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 247 000 | 247 000 | 3 500 |
| Nombre total d'actions gratuites souscrites par les mandataires sociaux | 3 500 | 8 274 | 0 |
| - Cédric de Bailliencourt | 1 000 | 1 274 | |
| - Francois Laroze | 1 000 | 1 000 | |
| - Vincent Bolloré | | 5 000 | |
| - Cyrille Bolloré | 1 000 | 1 000 | |
| - Sébastien Bolloré | 500 | | |
| Date d'attribution | 8 décembre 2010 | 21 mai 2012 | 11 octobre 2012 |
| Date de disponibilité | 8 décembre 2016 | 21 mai 2018 | 11 octobre 2016 |
| Prix de souscription (en euros) | 142,83 | 135,67 | 175,87 |
| Modalités d'exercice | conservation 2 ans | conservation 2 ans | conservation 2 ans |
| Nombre d'actions gratuites attribuées | 34 600 | 27 275 | 3 500 |
| Nombre d'actions gratuites annulées | 500 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2013 | 34 100 | 27 275 | 3 500 |

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

| | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|---|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Exercice 2013 | | | | | | | | |
| Cédric de Bailliencourt Directeur général Date de début de mandat : 31 août 2010 Date de fin de mandat : 31 décembre 2016 | | • | | • | | • | | • |
| François Laroze Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 31 août 2010 Date de fin de mandat : 31 décembre 2016 | | • | | • | | • | | • |

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2013 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance et en comparaison le tableau au 31 décembre 2012.

| Échéances (J = 31/12/2013) (en milliers d'euros) | Dettes échues à la clôture | Échéance à | | | | | Hors échéance | Total |
|---|----------------------------------|------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|------------------|-----------|
| | | J + 15 | Entre J + 16 et J + 30 | Entre J + 31 et J + 45 | Entre J + 46 et J + 60 | Au-delà de J + 60 | | |
| Fournisseurs | | | | | | | | |
| Fournisseurs d'immobilisations | | | | | | | | |
| Total à payer | | | | | | | | |
| Factures non parvenues | | | | | | | 66 | 66 |
| Autres | | | | | | | | |
| TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES COMPTES RATTACHÉS | | | | | | | 66 | 66 |

| Échéances (J = 31/12/2012) (en milliers d'euros) | Dettes échues à la clôture | Échéance à | | | | | Hors échéance | Total |
|---|----------------------------------|------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|------------------|-----------|
| | | J + 15 | Entre J + 16 et J + 30 | Entre J + 31 et J + 45 | Entre J + 46 et J + 60 | Au-delà de J + 60 | | |
| Fournisseurs | | | | | | | | |
| Fournisseurs d'immobilisations | | | | | | | | |
| Total à payer | | | | | | | | |
| Factures non parvenues | | | | | | | 66 | 66 |
| Autres | | | | | | | | |
| TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES COMPTES RATTACHÉS | | | | | | | 66 | 66 |

RAPPORT DE GESTION

ENGAGEMENT SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

ORGANISATION

Le processus de reporting s'appuie sur trois niveaux d'acteurs :

- au niveau central : la Direction des systèmes d'informations ressources humaines du Groupe organise et supervise la remontée des informations durant toute la collecte. Elle consolide les indicateurs sociaux des divisions ;
- au niveau division : le correspondant de division veille au bon déroulement du processus, il valide l'ensemble des fichiers de collecte sur son périmètre ;
- au niveau local : les correspondants locaux se chargent de compléter les fichiers de collecte.

PÉRIODE DE COLLECTE ET PÉRIMÈTRE

Les données relatives à l'année du reporting sont collectées au 1^{er} janvier de l'année suivante pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le service consolidation communique la liste des sociétés consolidées du Groupe, en indiquant pour chacune la méthode de consolidation ainsi que le pourcentage d'intégration.

Le périmètre de collecte concerne toutes les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, dès lors que la société comporte des effectifs.

Le périmètre de collecte est identique au périmètre financier.

Nous avons choisi de réduire certains indicateurs au périmètre France car ces derniers étaient difficilement transposables en l'état sans une perte de fiabilité.

Avant d'étendre ces indicateurs au périmètre Monde il nous a semblé opportun de travailler avec les correspondants concernés, sur des définitions communes et partagées.

Ce travail de pédagogie préalable nous permettra ainsi de recueillir des données fiables et contrôlables.

Périmètre Artois

Les indicateurs ci-après ont été collectés et consolidés au niveau du Groupe Bolloré grâce à l'outil de reporting présenté ci-dessus. Le périmètre couvre 100% des effectifs de ce périmètre.

Certains indicateurs sont présentés uniquement sur un périmètre France, des travaux de fiabilisation sont en cours pour les étendre au périmètre Monde.

LES INDICATEURS

Le reporting social comptabilise chaque salarié pour une unité, quel que soit le temps de travail effectué dans l'année :

- pour les sociétés en intégration globale, les effectifs sont comptabilisés dans leur totalité ;
- pour les sociétés en intégration proportionnelle, les effectifs sont comptabilisés en fonction du pourcentage d'intégration.

Les thèmes abordés dans notre collecte sont les effectifs, les mouvements de personnel, la formation, la rémunération, l'hygiène et la sécurité ainsi que les relations professionnelles.

LES FORMULAIRES DE COLLECTE

Deux fichiers de collecte propres à chaque société sont générés automatiquement à partir de données détenues en central :

- un fichier restituant le fichier de collecte de l'année antérieure ;
- un fichier prédéfini pour la collecte de l'année.

Il existe deux types de fichiers de collecte :

- pour les sociétés françaises ; effectifs et informations sociales ;
 - pour les sociétés étrangères ; effectifs ;
- Les formulaires sont préremplis en fonction du type de pilotage :
- interne (sociétés françaises dont la paie est gérée en central). Les données individuelles des salariés sont préremplies en totalité et doivent être contrôlées ;
 - externe (sociétés dont la paie n'est pas gérée en central). Les fichiers de collecte ne sont pas préremplis, les données doivent être saisies et contrôlées.

L'effectif collecté dans les fichiers de collecte concerne uniquement les contrats à durée indéterminée et déterminée.

CONTRÔLE ET VALIDATION

Afin de pouvoir assurer la fiabilité des indicateurs, la Direction des ressources humaines a mis en place :

- un guide utilisateur et des aides interactives ;
- une hotline qui assure un support auprès des correspondants.

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- détecter les incohérences saisies dans l'outil de reporting ;
- s'assurer de la fiabilité des données par validation à deux niveaux (division, local).

Afin d'assurer la cohérence des données saisies dans l'outil de reporting, l'ensemble des étapes de validation sont chaînées les unes aux autres. Les données saisies font l'objet d'un contrôle d'intégrité, permettant de détecter les incohérences des données d'un même salarié.

L'outil de reporting réalise également, et ce à chaque validation d'étape, une détection des erreurs ainsi qu'un contrôle d'exhaustivité. En cas de variation d'effectifs sur un périmètre, la Direction des ressources humaines Groupe demande aux correspondants une justification.

DONNÉES SOCIALES

PÉRIMÈTRE : MONDE

Au 31 décembre 2013, la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 648 collaborateurs. Elle est constituée de 11 entités juridiques et détient une participation majoritaire de 52,41% dans le capital d'IER.

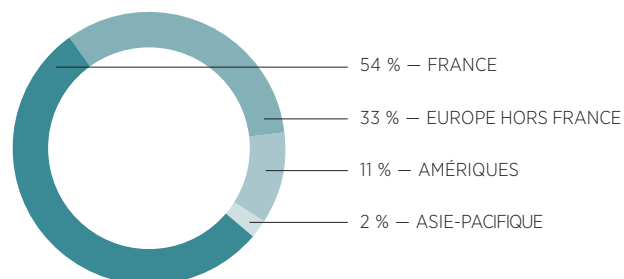
Liste des entités juridiques consolidées :

- Automatic Systems France ;
- IER SAS ;
- IER GmbH ;
- Automatic Systems Belgium SA ;
- IER Impresoras Especializadas ;
- Automatic Systems Equipment Ltd ;
- IER Pte Ltd ;
- Automatic Systems America Inc ;
- Automatic Control Systems Inc ;
- IER Inc.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2013
Effectifs par activité et par zone géographique

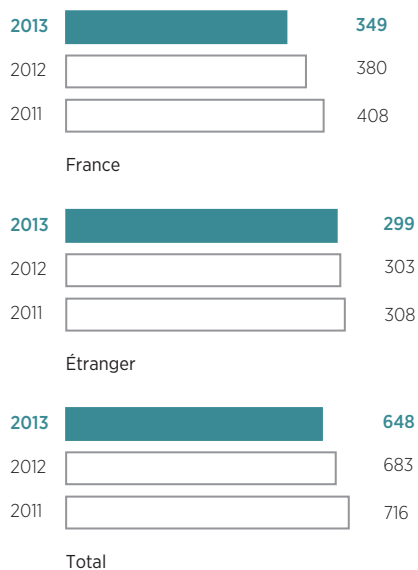
| | France | Europe hors France | Asie-Pacifique | Amériques | Total |
|-----------------------|------------|--------------------|----------------|-----------|------------|
| INDUSTRIE | 349 | 217 | 14 | 68 | 648 |
| EN POURCENTAGE | 54 | 33 | 2 | 11 | 100 |

Répartition des effectifs par zone géographique



Parmi les 648 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois, 349 sont localisés en France et 299 sont localisés dans le reste du monde.

Évolution des effectifs


Effectifs par type de population

| | Hommes | Femmes | Cadres | Non-cadres | CDI | CDD | Total |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|
| NOMBRE | 505 | 143 | 216 | 432 | 635 | 13 | 648 |
| EN POURCENTAGE | 78 | 22 | 33 | 67 | 98 | 2 | 100 |

Au 31 décembre 2013, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 143 femmes (soit 22,07% de l'effectif total). Le Groupe emploie au 31 décembre 2013 : 216 salariés cadres (soit 33,33% de l'effectif total) et 432 salariés non-cadres (soit 66,67% de l'effectif total). Parmi les 648 salariés, 97,99% sont sous contrat à durée indéterminée, soit 635 personnes.

Effectifs par âge

| | Moins de 30 ans | De 30 à 39 ans | De 40 à 49 ans | 50 ans et plus | Total |
|-----------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|------------|
| NOMBRE | 69 | 197 | 214 | 168 | 648 |
| EN POURCENTAGE | 11 | 30 | 33 | 26 | 100 |

RAPPORT DE GESTION

Recrutements et départs

En 2013, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 59 recrutements, dont 77,97% correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

| Recrutements | Effectif | % |
|------------------------------------|-----------|---------------|
| Contrat à durée indéterminée (CDI) | 46 | 77,97 |
| Contrat à durée déterminée (CDD) | 13 | 22,03 |
| TOTAL | 59 | 100,00 |

Le nombre total des départs en 2013 est de 93 personnes.

| Départs | Effectif | % |
|---|-----------|---------------|
| Licenciement non économique | 34 | 36,56 |
| Démission | 28 | 30,11 |
| Retraite | 9 | 9,68 |
| Licenciement économique | 8 | 8,60 |
| Fin de contrat à durée déterminée (CDD) | 6 | 6,45 |
| Autres | 4 | 4,30 |
| Mutation | 4 | 4,30 |
| TOTAL | 93 | 100,00 |

FORMATIONS

En 2013, parmi les 349 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois présents en France au 31 décembre 2013, 192 (soit 55,01%) ont bénéficié d'une formation dans l'année.

Effectifs formés par type de population

| | Hommes | Femmes | Cadres | Non-cadres | CDI | CDD | Total |
|-----------------------|------------|-----------|-----------|------------|------------|----------|------------|
| TOTAL | 159 | 33 | 95 | 97 | 190 | 2 | 192 |
| EN POURCENTAGE | 83 | 17 | 49 | 51 | 99 | 1 | 100 |

En 2013, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a consacré un budget de 210 117 euros, soit 1,28% de la masse salariale, à la formation de ses salariés et dispensé un total de 2 859 heures.

192 salariés ont suivi au moins une formation dans l'année pour une durée moyenne de 14,89 heures par salarié formé.

Sur un effectif France de 161 cadres et 188 non-cadres présents au 31 décembre 2013, 59,01% des cadres et 51,60% des non-cadres ont suivi une formation en 2013.

PÉRIMÈTRE : FRANCE

Le périmètre des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois est constitué de deux sociétés pour un effectif au 31 décembre 2013 de 349 salariés.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité. En France, le temps de travail dans les sociétés et établissements est fixé en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

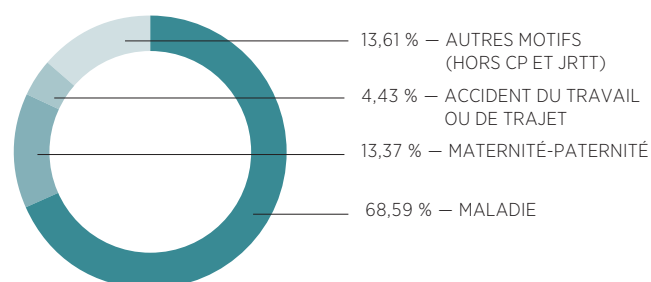
Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte au 31 décembre 2013 :

- 151 cadres autonomes (soit 43,27% de l'effectif France) dont le forfait moyen est de 217,76 jours travaillés par an ;
- 16 salariés à temps partiel (soit 4,58% de l'effectif France).

En 2013, 134 salariés ont effectué des heures supplémentaires pour un volume total de 13 613 heures (soit une moyenne de 102 heures supplémentaires par salarié concerné).

ABSENTÉISME ET MOTIFS

L'absentéisme est réparti comme suit pour l'année 2013 :



RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a atteint 16 358 250 euros en 2013.

INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION, PEE

En 2013, 79 449 euros ont été versés dans le plan d'épargne entreprise, qui compte à ce jour 52 souscripteurs.

Ces versements représentent environ 0,49% de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe et se répartissent comme suit :

- 32 594 euros proviennent des versements des salariés ;
- 46 855 euros proviennent de l'abondement de la société.

ŒUVRES SOCIALES

En 2013, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ont consacré un budget de 235 144 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des comités d'entreprise, soit environ 1,44% de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2013, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a employé en France dix personnes handicapées parmi lesquelles deux ont bénéficié d'une action de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En 2013, le nombre d'accidents du travail (avec arrêt de travail) recensés est de quatre.

Le budget consacré aux dépenses concernant l'hygiène et la sécurité en 2013 est de 552 452 euros.

Celui-ci a notamment été utilisé pour former 99 salariés à la sécurité, soit environ 23,97% de l'effectif France présent sur l'année.

Au total, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a dispensé 1 067 heures de formation sur ces thèmes, ce qui représente en moyenne près de 10,78 heures par salarié formé.

Concernant la fréquence, la gravité des accidents de travail et les maladies professionnelles, le Groupe s'inscrit dans une démarche de progrès et s'efforcera de communiquer des informations pour l'exercice 2014.

ÉGALITÉ HOMMES FEMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La promotion de la diversité et de l'égalité des chances constitue pour le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois un axe majeur de sa politique RH. En raison de la diversité des métiers exercés et de sa présence internationale, le Groupe dispose d'une palette de systèmes de valeurs, de cultures, de religions mais aussi d'expériences et de savoir-faire qu'il souhaite valoriser.

Le Groupe reconnaît la diversité comme une source de complémentarité, d'équilibre social et de richesse dans son développement économique. La politique du Groupe est claire : lutter au quotidien et sans relâche contre toute forme de discrimination ou d'intolérance quelle qu'elle soit.

Le recrutement, reflet de la diversité

La politique de recrutement du Groupe garantit l'égalité des chances et reflète la diversité de l'environnement social. Cette volonté est marquée par des modes de sélection évaluant objectivement les capacités des candidats à tenir les postes à pourvoir.

Le Groupe fait appel à des compétences extranationales lorsque les ressources locales ne permettent pas de pourvoir la fonction.

Par ailleurs, le Groupe s'engage à ne pas retenir le critère d'âge pour ses recrutements.

Le recrutement, l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés, sans distinction de culture, de nationalité, de sexe, d'expérience et de parcours professionnel, constituent un axe fort de la politique du Groupe.

Développer la mixité

Bien que les métiers exercés au sein du Groupe soient traditionnellement masculins du fait de la spécificité de certaines activités, la population de femmes représente 22,07 % de l'effectif total.

Le Groupe veille cependant à respecter la diversité dans l'entreprise et à lutter efficacement contre toute forme de discrimination et d'inégalité en offrant à ses salariés, à capacités égales, les mêmes opportunités, quels que soient notamment leurs origines, leurs croyances, leurs opinions, leurs mœurs, leur sexe, leur âge, leur

appartenance à une ethnie ou à une nation, leur état de santé ou de handicap, leur appartenance ou non à un syndicat.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Au cours de l'exercice 2013, six accords collectifs ont été signés au sein du périmètre France dont :

- deux accords collectifs relatifs aux rémunérations ;
- un accord collectif relatif au dialogue social ;
- un accord collectif relatif à l'intéressement ;
- deux accords collectifs relatifs à d'autres sujets.

En 2013, aucun accord relatif à la sécurité n'a été signé au sein du périmètre France.

Maintenir le dialogue social

Persuadé que celui-ci est porteur d'innovations et de progrès, la Société Industrielle et Financière de l'Artois encourage un dialogue social permanent et de qualité. En France, comme dans de nombreux autres pays, les salariés travaillant dans des structures industrielles ou commerciales de taille significative sont représentés par des organisations syndicales indépendantes ou par des représentants élus par le personnel. Chaque année, de nombreux sujets font l'objet de négociations et de contractualisations avec les partenaires sociaux. L'année 2013 a été marquée par la signature de 6 accords d'entreprise ou plan d'action, portant notamment sur le contrat de génération.

En 2013, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a distribué, en France, 235 144 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des Comités d'entreprise soit, environ 1,44 % de la masse salariale brute de l'ensemble des sociétés françaises.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

En 2013, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'ont pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

Le recours à la main-d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains). En 2013, ce recours correspond à 34 personnes (en équivalent temps plein) et représente environ 13,42 % de la masse salariale.

DONNÉES RELATIVES À LA MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

| | Unité de mesure | Données 2013 |
|---|-----------------|--------------|
| Consommation de matières premières | | |
| Eau | m ³ | 3 647 |
| Consommation d'énergie | | |
| Électricité | MWh | 1 198 |
| Fioul pour poids lourds, engins, usine | l | 221 400 |
| Fioul pour usine (séchoir) | l | |
| Fioul et diesel oil pour navires | t | |
| Fioul et diesel oil pour locomotives | l | |
| Gaz | m ³ | 50 067 |

Seules les données des sites industriels du périmètre France ont été reportées, ainsi que les sites administratifs ayant un effectif de plus de 10 salariés, dans le tableau des indicateurs environnementaux ci-dessus.

RAPPORT DE GESTION

La stratégie sociale et environnementale du Groupe Bolloré repose sur quatre axes qui sont déclinés au sein de chacune des divisions (cf. Document de référence de Bolloré).

Cette stratégie portée par l'ensemble des collaborateurs et conduite par les Directeurs développement durable des divisions se traduit pour IER par la mise en place de politiques et plans d'actions spécifiques dans les domaines social et environnemental.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Pour IER, le principal axe stratégique en matière de ressources humaines est de créer, préserver et développer les emplois et les compétences sur le long terme.

Des audits d'organisation et de compétences ont été réalisés au sein de la division pour accompagner l'évolution des produits et des métiers. Ainsi, IER a pu déterminer quelles étaient les formations nécessaires à ses ingénieurs afin qu'ils puissent appréhender de nouveaux outils.

Afin d'accompagner l'évolution de sa stratégie et de ses produits, IER a engagé en 2012 un audit de l'organisation et des compétences de son activité recherche et développement.

Cet audit a permis de déterminer en 2013 les formations techniques nécessaires pour optimiser le niveau de compétences des salariés. Cela concernait notamment la formation des ingénieurs commerciaux aux ventes complexes ou celle des ingénieurs logiciels aux nouveaux outils de langage de programmation (drivers USB, Java, méthodes agiles).

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DE NOS COLLABORATEURS

Assurer la sécurité des collaborateurs est un engagement partagé par toutes les sociétés du Groupe Bolloré concernées par le stockage d'énergie, tant au niveau de la production que du développement de solutions. Il se traduit globalement par : des formations à la sécurité, des évaluations régulières des risques professionnels et des actions visant leur réduction.

En matière de prévention des risques, IER a initié en 2013 une démarche d'audit de la pénibilité sur ses sites de Nantes, Suresnes, Buc et Besançon. Deux programmes de prévention ont été engagés sur :

- les risques liés à la manutention et au port de charges ; une formation spécifique en prévention des risques liés à l'activité physique permet aux chefs d'atelier et aux responsables d'équipe concernés d'animer des formations, d'informer et de sensibiliser les différents acteurs ;
- le risque chimique ; une évaluation exhaustive des produits chimiques existants et de leur utilisation aux postes de travail a été engagée sur les sites de Suresnes, Besançon, Buc et Nantes afin d'analyser l'exposition du personnel à ces produits.

IER a également initié un groupe de réflexion réunissant représentants du personnel, managers et Directeurs des ressources humaines afin d'identifier et de prévenir les situations potentiellement susceptibles d'impacter le bien-être au travail, au niveau individuel ou collectif.

DES PRODUITS INNOVANTS

IER s'appuie sur une maîtrise technologique éprouvée pour développer de nouveaux processus métiers et déployer des concepts innovants dans cinq environnements : entrepôts, véhicules, points de vente, lieux publics et voirie.

En 2013, IER s'est engagé au titre de sa démarche environnementale à étendre ses solutions de géolocalisation et à superviser celles-ci à distance. Ainsi, ce sont plus de 7 000 équipements mobiles qui ont été déployés cette année, permettant une optimisation des déplacements générateurs d'émissions de CO₂.

Parallèlement, des actions de progrès très concrètes ont été mises en place. Elles facilitent le travail de l'exploitant tout en respectant l'environnement.

- Des équipements informatiques permettant de suivre le véhicule et de proposer des modules de conduite éco-responsable ont été conçus. Ces modules, dans la mesure où ils visent à minimiser les accélérations ou freinages brusques, ont également un impact sur la sécurité et l'accidentologie.
- Un système d'information proposant des solutions d'optimisation des tournées de livraison a également été développé. Ce système permet de maximiser l'utilisation de la flotte, de réaliser le moins de kilomètres possible tout en assurant le respect des engagements horaires.

Des applications mobiles ont été mises à la disposition des chauffeurs pour optimiser le plan de transport, le suivi des colis et maximiser la dématérialisation de documents.

L'AUTO-PARTAGE, NOUVELLE ALTERNATIVE DE MOBILITÉ

Le système d'auto-partage intégré et opéré par Autolib', société du Groupe Bolloré, offre une réponse unique aux problématiques liées à la mobilité dans les villes. En effet, ce service de location de voitures sur une courte durée pourrait faire diminuer d'environ 40 % le nombre de kilomètres parcourus par un conducteur automobile (source : Enquête nationale sur l'auto-partage, 2012) et les émissions de CO₂ qui y sont liées.

En 2013, grâce à Autolib', plus de 24 millions de kilomètres ont été parcourus au volant de voitures électriques en Île-de-France et 60 851 personnes ont pu avoir accès à la technologie de voitures électriques à un moindre coût.

Depuis l'ouverture le 10 octobre 2013 du service Bluely à Lyon, 33 733 km ont été parcourus en véhicules électriques par 627 personnes.

Avec plus de 4 000 bornes de charge déployées en Île-de-France au 31 janvier 2013 et 250 à Lyon et Villeurbanne, le Groupe Bolloré est un acteur majeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Ce savoir-faire va bientôt être déployé à Londres et à Indianapolis.

RAPPORT DES ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organismes tiers indépendants désignés par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans le rapport de gestion au chapitre « Engagement social, sociétal et environnemental » du rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE ») en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Deloitte & Associés est membre du même réseau que Constantin Associés, l'un des Commissaires aux comptes de la Société Industrielle et Financière de l'Artois. Grant Thornton est membre du même réseau qu'AEG Finances, l'autre Commissaire aux comptes de la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Deloitte & Associés est accrédité par le Cofrac sous le n° 3-1048 (1). La recevabilité de la demande d'accréditation de Grant Thornton a été admise par le Cofrac le 27 décembre 2013 sous le n° 3-1080.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au protocole de reporting RSE utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion au chapitre « Engagement social, sociétal et environnemental » du rapport de gestion et disponible sur demande auprès du siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DES ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe d'une dizaine de personnes entre février et avril 2014 pour une durée d'environ six semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (2).

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion au chapitre « Engagement social, sociétal et environnemental » du rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées par les éléments méthodologiques accompagnant les informations et présents dans la note méthodologique au chapitre « Engagement social, sociétal et environnemental » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous vous signalons que les informations suivantes ne sont pas présentées ou que leur absence ne fait pas l'objet des explications pertinentes requises :

- concernant les indicateurs sociaux : la gravité des accidents du travail et maladies professionnelles, les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la politique de lutte contre les discriminations, les thématiques relatives à la promotion et au respect des conventions de l'OIT ;
- concernant la politique générale en matière environnementale : les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement, les thématiques relatives à la pollution et à la gestion des déchets, les thématiques relatives au changement climatique, les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- concernant les informations sociétales : les thématiques relatives aux relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société, les thématiques relatives à la sous-traitance et aux fournisseurs, les thématiques relatives à la loyauté des pratiques et les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

(1) Portée disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considéré les plus importantes ⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 44 % des effectifs et en moyenne 84 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

RÉSERVE EXPRIMÉE

La société n'ayant pas encore procédé à la mise en place d'un processus de reporting dédié à la collecte et au traitement de l'ensemble des informations RSE, elle n'a pas été en mesure de produire certaines informations ou d'en justifier l'absence de façon pertinente comme le précise l'attestation de présence ci-dessus.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2014

Les organismes tiers indépendants

Deloitte & Associés
Jean-Paul Séguret
Associé

Grant Thornton
Jean-François Baloteaud
Associé

(3) Informations quantitatives sociales : effectifs au 31 décembre 2013, répartition des effectifs par zone géographique, effectifs par type de population (CDI/CDD), nombre de recrutements, nombre de départs, part des effectifs ayant bénéficié d'une formation dans l'année (France), nombre d'heures de formation dispensées (France), nombre d'accidents du travail avec arrêt (France).
Informations quantitatives environnementales : consommation d'eau (France) (comprend l'eau de réseau et l'eau prélevée dans le milieu naturel), consommation d'électricité (France).

(4) Échantillon sélectionné pour les informations quantitatives sociales et environnementales : IER Suresnes (France).

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 20 mars 2014 (i) de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles, services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de la mise en équivalence.

COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années, et ils sont rééligibles. Le Conseil est composé de onze membres : Cédric de Bailliencourt (Président du Conseil d'administration), Cyrille Bolloré, Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Sébastien Bolloré, Hubert Fabri, Comtesse de Ribes, Jean-Philippe Hottinguer, Christoph Von Malaisé, Céline Merle-Béral, Olivier Roussel, PF Représentation (représentée par Philippe de Traux de Wardin).

Le Conseil d'administration qui compte deux femmes parmi ses membres respecte ainsi le calendrier fixé par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

À cet égard, dans le cadre de l'examen sur l'équilibre de sa composition, le Conseil du 20 mars 2014 a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 6 juin 2014 la nomination d'un administrateur qui sera représenté par une personne de sexe féminin afin de renforcer la représentation des femmes au sein du Conseil en conformité avec le calendrier fixé par la loi.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le rapport annuel.

Parmi les onze membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, et confirmés en séance du 20 mars 2014, la Comtesse de Ribes, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier Roussel et Christoph Von Malaisé et la société PF Représentation sont qualifiés d'indépendants.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration, en séance du 6 juin 2013, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Président du Conseil

d'administration de Cédric de Bailliencourt et de François Laroze en qualité de Directeur général.

Le Conseil d'administration a considéré, dans le cadre des réflexions sur l'organisation et le rôle imparti à la société au sein du Groupe, que la dissociation des fonctions constituait le mode de gouvernance le plus adapté.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu. Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le règlement intérieur autorise, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et Président du Conseil, approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêtés des comptes.

ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour. Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à quatre reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 21 mars 2013 (taux de présence : 80,8 %) :

- activités et résultats ;
- examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012 ;
- documents prévisionnels ;

RAPPORT DE GESTION

- autorisation donnée au Président-directeur général d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- composition du Conseil ;
- convocations de l'Assemblée générale ordinaire – fixation de son ordre du jour ;
- convocations de l'Assemblée générale extraordinaire – fixation de son ordre du jour ;
- examen des propositions afférentes aux conventions réglementées émises par l'AMF.

Séance du 5 juin 2013 (taux de présence : 50 %) :

- cooptation d'un administrateur.

Séance du 6 juin 2013 (taux de présence : 54,5 %) :

- composition du Conseil – Option pour les modalités d'exercice de la Direction générale.

Séance du 4 juillet 2013 (taux de présence : 54,5 %) :

- composition du Conseil d'administration : démission d'un administrateur – cooptation d'un nouvel administrateur.

Séance du 30 août 2013 (taux de présence : 60,6 %) :

- comptes semestriels consolidés au 30 juin 2013 ;
- documents prévisionnels ;
- conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- répartition des jetons de présence ;
- évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil ;
- présentation de l'opération de cotation de la société Blue Solutions.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil d'administration, en séance du 30 août 2013, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'auto-évaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil. S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées. Les administrateurs ont confirmé la qualité des échanges avec la Direction qui permet une amélioration continue des travaux du Conseil.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière, et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de Comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégialement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, en séance du 9 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe, de faire

application des dispositions de l'article L. 823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet le 9 avril 2009 est à ce jour composé de trois administrateurs indépendants :

- Alain Moynot, Président ;
- Olivier Roussel, membre du Comité ;
- Martine Studer, membre du Comité.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 août 2009.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Comité d'audit du 18 mars 2013 :
 - présentation des résultats de l'exercice 2012,
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2012,
 - suivi de l'activité de l'audit interne Groupe et présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées à fin 2012 ;
- Comité d'audit du 28 août 2013 :
 - présentation des résultats du premier semestre 2013,
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2013,
 - estimations significatives,
 - actualité comptable et réglementaire,
 - suivi de l'activité de l'audit interne Groupe et présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées à fin août 2013.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011 a fixé à 65 390 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres.

Le Conseil du 31 août 2012 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de la société en séance du 20 mars 2014 a été appelé à examiner les nouvelles dispositions du Code de gouvernement d'entreprise révisé en juin 2013 et a confirmé que la société continuait à se référer à ce Code.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef (www.medef.fr).

Les dispositions du Code qui ont été écartées sont les suivantes :

| Recommandations Code Afep-Medef écartées | Pratiques Société Industrielle et Financière de l'Artois - justifications |
|--|---|
| - L'Afep-Medef recommande l'existence de Comité des rémunérations et de Comité de nominations. | Les attributions de ces Comités sont exercées collectivement par les administrateurs. |
| Critères d'indépendance des administrateurs - L'Afep-Medef considère qu'un administrateur n'est pas indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans. | Le critère d'ancienneté de douze ans est écarté, la durée des fonctions d'un administrateur ne permettant pas en tant que telle de remettre en cause son indépendance. En effet, le Conseil d'administration quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position. De surcroît, le Conseil considère que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés. La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe, et ne représente aucunement une source de conflit d'intérêt avec la société. |
| Il en est de même si l'administrateur exerce un mandat social dans une société filiale. | L'exercice d'un autre mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur. La diversité et la complexité du Groupe justifient que des administrateurs puissent être nommés au sein des Conseils d'autres entités du Groupe. |
| - L'Afep-Medef recommande que les Administrateurs détiennent un nombre significatif d'actions. | Cette exigence n'est pas requise eu égard à la structure de l'actionariat de la société. |

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales. Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques et le contrôle interne au sein du Groupe s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

RAPPORT DE GESTION

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;

- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels.

Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence de Bolloré.

Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

Principaux risques

Certains risques financiers sont de nature à impacter les résultats.

Risque sur les actions cotées

Sous l'égide de la Direction financière du Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de Bourse.

Risque de liquidité

Une gestion centralisée de la trésorerie a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré, qui s'assure du correct financement des activités de celui-ci notamment à travers des sources de financement diversifiées en faisant appel au marché obligataire, au marché bancaire ainsi qu'à divers organismes. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis, certains crédits prévoyant une clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ces ratios.

Risque de taux

Les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts décidées par la Direction générale du Groupe Bolloré sont détaillées dans les notes annexes des comptes consolidés.

Risques spécifiques aux activités

Compte tenu de la diversité des métiers et des implantations géographiques, certains risques peuvent impacter une activité ou une zone géographique données sans avoir d'incidence sur la situation financière du Groupe dans son ensemble :

Risques opérationnels

Chaque division du Groupe Bolloré est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux, de marché et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division.

Par ailleurs, le suivi de la valeur recouvrable des *goodwill* et autres actifs, ainsi que des contrats long terme, est réalisé au niveau des divisions et des tests sont effectués au niveau du Groupe Bolloré.

Une supervision en est également faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe Bolloré.

Risque de crédit

Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un *credit manager*. Le recours à l'assurance crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué à l'échelon tant du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

Risque de change

Le Groupe Bolloré couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe Bolloré pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Distribution d'énergie, les positions sont directement couvertes sur le marché.

Risque de propriété industrielle

Dans le cadre de ses activités industrielles, le Groupe est amené à utiliser des brevets (dans le domaine des batteries et véhicules électriques, des terminaux spécialisés). Pour l'ensemble des activités concernées, une cellule dédiée au niveau Groupe s'assure que ce dernier est bien propriétaire de tous les brevets qu'il exploite et que les technologies nouvelles qu'il a développées sont protégées.

Risque politique

Le Groupe, qui est présent depuis de nombreuses années à l'étranger, peut être confronté à des risques politiques. Néanmoins la diversité de ses implantations et sa capacité de réaction lui permettent de limiter l'impact d'éventuelles crises politiques.

Risque juridique

Pour limiter l'exposition aux risques liés à la réglementation et à son évolution, et aux litiges, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités de celui-ci, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

RAPPORT DE GESTION

LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe Bolloré et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Le Comité d'audit du Groupe Bolloré

Le Comité d'audit est géré au niveau du Groupe Bolloré.

Le Comité des risques

Le Comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe Bolloré, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'audit interne du Groupe Bolloré

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou par la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe Bolloré.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Jean-Paul Séguret, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Jean-François Baloteaud.

UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions.

Ainsi plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

DISPOSITIF ÉTHIQUE

L'ensemble du dispositif éthique du Groupe a été finalisé et se déploie dans les entités concernées.

La charte éthique rédigée en 2000 a été revue, afin de prendre en compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe. Cette charte est diffusée par la Direction des ressources humaines Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Le comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures « éthiques et conformité » sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Le suivi des plans d'actions et la mise à jour des risques via le progiciel informatique ont été poursuivis en 2013.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale portant application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») ainsi qu'aux recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe a

revu son protocole de reporting et a défini un tableau d'indicateurs significatifs au regard des activités diversifiées du Groupe.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents notamment avec les lignes directrices du *Global Reporting Initiative* (GRI), de l'IAS, de l'IFRS et de l'ISO 26 000. Ce protocole est diffusé et appliqué à l'ensemble des entités qui collectent et communiquent au Groupe leurs informations extra-financières.

Il est revu chaque année et définit les conditions de collecte et de vérifications des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Le questionnaire à la stratégie RSE, adressé chaque année aux différentes entités du Groupe, a été précisé et complété, celui relatif aux actions RH a été diffusé plus largement aux équipes locales afin de remonter au mieux les actions déployées à l'international.

Les informations concernant plus particulièrement les engagements et actions RSE des divisions sont regroupées cette année au sein du rapport RSE. Des renvois seront effectués entre les deux documents.

Les Commissaires aux comptes vont procéder, pour la première fois cette année, à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales. Ils fourniront une attestation sur la présence dans le reporting Groupe des 42 indicateurs demandés par la loi Grenelle II. Ils émettront également un avis motivé sur la transparence des informations qu'ils auront spécifiquement auditées.

Le 20 mars 2014

Le Président du Conseil d'administration
Cédric de Bailliencourt

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Société Industrielle et Financière de l'Artois et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de
Grant Thornton International
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés
Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Jean-Paul Séguret

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

| | |
|---|----|
| Bilan consolidé | 34 |
| État du compte de résultat consolidé | 36 |
| État du résultat global consolidé | 37 |
| Variation de la trésorerie consolidée | 38 |
| Variation des capitaux propres consolidés | 40 |
| Annexe aux comptes consolidés | 41 |
| Principes comptables - note 1 | 41 |
| Principales variations de périmètre - note 2 | 47 |
| Comparabilité des comptes - note 3 | 47 |
| Notes sur le bilan - notes 4 à 20 | 48 |
| Notes sur le compte de résultat - notes 21 à 25 | 59 |
| Autres informations - notes 26 à 30 | 64 |
| Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux - note 31 | 68 |
| Liste des sociétés consolidées - note 32 | 69 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 70 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------|------------------|------------------|
| <i>Goodwill</i> | 4 | 4 694 | 4 694 |
| Immobilisations incorporelles | 5-21 | 2 240 | 1 100 |
| Immobilisations corporelles | 6-21 | 23 822 | 23 537 |
| Titres mis en équivalence | 8 | 1 064 | 1 135 |
| Autres actifs financiers | 7 | 1 435 296 | 890 299 |
| Impôts différés | 25 | 126 | 149 |
| Autres actifs | - | 0 | 0 |
| Actifs non courants | | 1 467 242 | 920 914 |
| Stocks et en-cours | 9 | 22 683 | 18 768 |
| Clients et autres débiteurs | 10 | 41 332 | 35 613 |
| Impôts courants | 11 | 2 834 | 1 373 |
| Autres actifs financiers | | 0 | 0 |
| Autres actifs | 12 | 4 403 | 3 045 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13 | 55 574 | 58 968 |
| Actifs courants | | 126 826 | 117 767 |
| TOTAL ACTIF | | 1 594 068 | 1 038 681 |

PASSIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Capital | | 5 324 | 5 324 |
| Primes liées au capital | | 4 609 | 4 609 |
| Réserves consolidées | | 1 487 203 | 942 925 |
| Capitaux propres, part du Groupe | | 1 497 136 | 952 858 |
| Intérêts minoritaires | | 6 363 | 5 942 |
| Capitaux propres | 14 | 1 503 499 | 958 800 |
| Dettes financières à long terme | 18 | 0 | 9 |
| Provisions pour avantages au personnel | 16 | 2 794 | 3 126 |
| Autres provisions | 15 | 152 | 134 |
| Impôts différés | 25 | 62 | 11 |
| Autres passifs | | 3 | 0 |
| Passifs non courants | | 3 011 | 3 280 |
| Dettes financières à court terme | 18 | 26 244 | 27 614 |
| Provisions (part à moins d'un an) | 15 | 4 871 | 3 486 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 19 | 43 039 | 30 069 |
| Impôts courants | | 2 114 | 3 627 |
| Autres passifs | 20 | 11 290 | 11 805 |
| Passifs courants | | 87 558 | 76 601 |
| TOTAL PASSIF | | 1 594 068 | 1 038 681 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros) | Notes | 2013 | 2012 |
|--|----------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 21-22-23 | 133 018 | 144 931 |
| Achats et charges externes | 23 | (82 955) | (90 608) |
| Frais de personnel | 23 | (45 327) | (47 976) |
| Amortissements et provisions | 23 | 2 869 | (9 095) |
| Autres produits opérationnels | 23 | 1 899 | 8 734 |
| Autres charges opérationnelles | 23 | (7 994) | (2 407) |
| Résultat opérationnel | 21-22-23 | 1 510 | 3 579 |
| Coût net du financement | 24 | (236) | (253) |
| Autres produits financiers | 24 | 13 400 | 74 513 |
| Autres charges financières | 24 | (238) | (230) |
| Résultat financier | 24 | 12 926 | 74 030 |
| Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence | 8 | (36) | 19 |
| Impôts sur les résultats | 25 | (2 380) | (3 293) |
| Résultat net consolidé | | 12 020 | 74 335 |
| Résultat net consolidé, part du Groupe | | 11 680 | 73 505 |
| Intérêts minoritaires | | 340 | 830 |

RÉSULTAT PAR ACTION

14

| (en euros) | 2013 | 2012 |
|-------------------------------------|-------|--------|
| Résultat net, part du Groupe | | |
| - de base | 43,88 | 276,13 |
| - dilué | 43,88 | 276,13 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net consolidé de la période | 12 020 | 74 335 |
| Variation des réserves de conversion des entités contrôlées | (80) | (71) |
| Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées | 541 534 | 276 063 |
| Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement | | |
| Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement | 541 454 | 275 992 |
| Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres | 267 | (220) |
| Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement | 267 | (220) |
| RÉSULTAT GLOBAL | 553 741 | 350 107 |
| Dont : | | |
| - part du Groupe | 553 312 | 349 424 |
| - part des minoritaires | 429 | 683 |
| <i>Dont impôts :</i> | | |
| - sur juste valeur des instruments financiers | 0 | 0 |
| - sur pertes et gains actuariels | (134) | 110 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--|----------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat net, part du Groupe | 11 680 | 73 505 |
| Part des intérêts minoritaires | 340 | 830 |
| Résultat net consolidé | 12 020 | 74 335 |
| Charges et produits sans effet sur la trésorerie : | | |
| - élimination des amortissements et provisions | 3 776 | 1 572 |
| - élimination de la variation des impôts différés | (65) | 28 |
| - autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité | 204 | (25) |
| - élimination des plus ou moins-values de cession | 68 | (61 718) |
| Autres retraitements : | | |
| - coût net du financement | 236 | 253 |
| - produits des dividendes reçus ⁽¹⁾ | (13 303) | (12 671) |
| - charges d'impôts sur les sociétés | 2 449 | 3 567 |
| Dividendes reçus : | | |
| - dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | 0 | 0 |
| - dividendes reçus des sociétés non consolidées | 9 464 | 12 671 |
| Impôts sur les sociétés décaissés | (4 351) | (2 986) |
| Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement : | (309) | (3 162) |
| - dont stocks et en-cours | (4 069) | 5 234 |
| - dont dettes | 12 200 | (9 747) |
| - dont créances | (8 440) | 1 351 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 10 189 | 11 864 |
| Flux d'investissement | | |
| Décaissements liés à des acquisitions : | | |
| - immobilisations corporelles | (2 271) | (855) |
| - immobilisations incorporelles | (853) | (182) |
| - titres et autres immobilisations financières | (49) | (15 146) |
| Encaissements liés à des cessions : | | |
| - immobilisations corporelles | 0 | 55 |
| - immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| - titres | 0 | 38 793 |
| - autres immobilisations financières | 22 | 6 |
| Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie | 357 | 0 |
| Flux nets de trésorerie sur investissements | (2 794) | 22 671 |

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--|----------------|-----------------|
| Flux de financement | | |
| Décaissements : | | |
| - dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (9 051) | (9 052) |
| - dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution | (27) | (11) |
| - remboursements des dettes financières | (826) | (4 811) |
| Encaissements : | | |
| - augmentation des dettes financières | 3 904 | 0 |
| Intérêts nets décaissés | (236) | (253) |
| Flux nets de trésorerie sur opérations de financement | (6 236) | (14 127) |
| Incidence des variations de cours des devises | (96) | (2) |
| Variation de la trésorerie | 1 063 | 20 406 |
| Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾ | 38 977 | 18 571 |
| Trésorerie à la clôture ⁽²⁾ | 40 040 | 38 977 |

(1) Voir note 24 - Résultat financier.

(2) Voir note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les flux d'investissement en 2012 étaient principalement composés :

- pour les acquisitions, des achats de titres Odet à hauteur de 14,7 millions d'euros sur le premier semestre ;
- pour les cessions, des ventes de titres Bolloré à hauteur de 14,7 millions d'euros sur le premier semestre, et du remboursement de capital de Financière du Loch pour 23,7 millions d'euros sur le second semestre.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en milliers d'euros) | Nombre d'actions ⁽¹⁾ | Capital | Primes | Juste valeur IAS 39 | Réserves de conversion | Pertes et gains actuariels | Réserves | Capitaux propres, part du Groupe | Intérêts minoritaires ⁽²⁾ | Total |
|---|---------------------------------|--------------|--------------|---------------------|------------------------|----------------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 | 266 200 | 5 324 | 4 609 | 409 943 | (388) | 110 | 192 865 | 612 463 | 5 248 | 617 711 |
| Transactions avec les actionnaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (9 029) | (9 029) | 11 | (9 018) |
| Dividendes distribués | | | | | | | (9 052) | (9 052) | (11) | (9 063) |
| Variations de périmètre | | | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Autres variations | | | | | 0 | | 23 | 23 | 22 | 45 |
| Éléments du résultat global | | | | 276 071 | (37) | (115) | 73 505 | 349 424 | 683 | 350 107 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 73 505 | 73 505 | 830 | 74 335 |
| Variation des éléments recyclables en résultat | | | | | | | | | | |
| Variation des réserves de conversion des entités contrôlées | | | | | (37) | | | (37) | (34) | (71) |
| Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées | | | | 276 071 | | | | 276 071 | (8) | 276 063 |
| Autres variations du résultat global | | | | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des éléments non recyclables en résultat | | | | | | | | | | |
| Pertes et gains actuariels | | | | | | (115) | | (115) | (105) | (220) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2012 | 266 200 | 5 324 | 4 609 | 686 014 | (425) | (5) | 257 341 | 952 858 | 5 942 | 958 800 |
| Transactions avec les actionnaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (9 034) | (9 034) | (8) | (9 042) |
| Dividendes distribués | | | | | | | (9 051) | (9 051) | (23) | (9 074) |
| Variations de périmètre | | | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Autres variations | | | | | | | 17 | 17 | 15 | 32 |
| Éléments du résultat global | | | | 541 534 | (42) | 140 | 11 680 | 553 312 | 429 | 553 741 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 11 680 | 11 680 | 340 | 12 020 |
| Variation des éléments recyclables en résultat | | | | | | | | | | |
| Variation des réserves de conversion des entités contrôlées | | | | | (42) | | | (42) | (38) | (80) |
| Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées | | | | 541 534 | | | | 541 534 | 0 | 541 534 |
| Autres variations du résultat global | | | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Variation des éléments non recyclables en résultat | | | | | | | | | | |
| Pertes et gains actuariels | | | | | | 140 | | 140 | 127 | 267 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013 | 266 200 | 5 324 | 4 609 | 1 227 548 | (467) | 135 | 259 987 | 1 497 136 | 6 363 | 1 503 499 |

(1) Voir note 14 - Capitaux propres.

(2) Essentiellement IER SA et Automatic Systems America Inc.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A – FAITS MARQUANTS

Néant.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

La Société Industrielle et Financière de l'Artois est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris. En date du 20 mars 2014, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois au 31 décembre 2013. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 5 juin 2014.

B.3 – Évolutions normatives

1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2013

| Normes, amendements ou interprétations | Dates d'adoption par l'Union européenne | Dates d'application : exercices ouverts à compter du |
|---|---|--|
| IAS 19 révisée « Avantages du personnel » | 06/06/2012 | 01/01/2013 |
| Amendements IFRS 10, 11, 12 sur les dispositions transitoires | 05/04/2013 | 01/01/2014 ⁽¹⁾ |
| IAS 27 révisée « États financiers individuels » | 29/12/2012 | 01/01/2014 ⁽¹⁾ |
| IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » | 29/12/2012 | 01/01/2014 ⁽¹⁾ |
| IFRS 10 « États financiers consolidés » | 29/12/2012 | 01/01/2014 ⁽¹⁾ |
| IFRS 11 « Partenariats » | 29/12/2012 | 01/01/2014 ⁽¹⁾ |
| IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » | 29/12/2012 | 01/01/2014 ⁽¹⁾ |
| Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS | 28/03/2013 | 01/01/2013 |
| IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » | 29/12/2012 | 01/01/2013 |
| Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs réévalués » | 29/12/2012 | 01/01/2013 ⁽²⁾ |
| Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » | 29/12/2012 | 01/01/2013 |

(1) L'Union européenne a adopté ces textes en recommandant qu'ils soient appliqués au plus tard pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, leur application au 1^{er} janvier 2013 étant possible.

(2) Date d'application de l'Union européenne.

Les incidences sur les états financiers présentés de l'application d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » sont présentées dans la note 3 – Comparabilité des comptes. L'application des « Améliorations annuelles 2009-2011 » modifiant IAS 1 « Présentation des États financiers », d'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et d'IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » a un effet sur les informations requises dans les notes annexes.

L'application des autres textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2013 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission). Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- « carve-out » d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.

Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne : voir B.3 – Évolutions normatives.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

| Normes, amendements ou interprétations | Dates de publication par l'IASB | Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du |
|---|---|---|
| Amendement à IAS 19 « Régime à prestation définie : cotisations de l'employeur » | 21/11/2013 | 01/07/2014 |
| Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » | 20/05/2013 | 01/01/2014 |
| IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation » et amendements subséquents | 12/11/2009, 28/10/2010, 16/12/2011 et 28/11/2012 | 01/01/2015 |

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013, applicables obligatoirement à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

| Normes, amendements ou interprétations | Dates d'adoption par l'Union européenne | Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à compter du |
|--|---|---|
| Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » | 20/12/2013 | 01/01/2014 |
| Amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et poursuite de la comptabilité de couverture » (27/06/2013) | 20/12/2013 | 01/01/2014 |
| Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » | 21/11/2013 | 01/01/2014 |
| Amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » | 29/12/2012 | 01/01/2014 |

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur ses comptes consolidés.

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002, et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 – Méthodes de consolidation**1. Périmètre de consolidation**

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont analysées pour définir s'il s'agit de « joint-ventures » ou de « joint-opérations » selon les critères d'analyses définis par la norme IFRS 11. Les joint-ventures sont consolidées par mise en équivalence et les joints-opérations sont le cas échéant prises en compte à hauteur des droits directs détenus sur les actifs et passifs du partenariat.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce et revoit cette appréciation si des modifications affectent la gouvernance ou si des faits et circonstances peuvent indiquer qu'il y a eu une modification du contrôle exercé par le Groupe. Le Groupe réalise une analyse au cas par cas des droits de vote potentiels détenus sur des entités consolidées. Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », seuls les droits de vote potentiels conférant seuls ou en vertu des autres faits et circons-

tances des droits substantiels sur l'entité sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Le Groupe analyse ensuite si ces droits potentiels lui permettent d'avoir immédiatement accès aux rendements variables de l'investissement et prend alors en compte la détention en résultant dans le calcul du pourcentage d'intérêt. C'est le cas par exemple lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente exerçables à prix fixe et à même date.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe**• Opérations n'affectant pas le résultat consolidé**

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale.

• Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible en cas de transactions effectuées : entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « Autres produits (charges) financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les regroupements initiés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* « complet » ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise ;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat ;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

- la somme de :
 - la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels,
 - la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue,
 - la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant ;
- et la somme de :
 - la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris, le cas échéant, les intérêts précédemment détenus),
 - la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises

nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en « Autres produits (charges) financiers ».

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

Conformément à IFRS 10 paragraphe B96, l'entité comptabilise toute différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres, part du Groupe.

7. Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » paragraphe B97 à 99, le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
 - la juste valeur de la contrepartie reçue,
 - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés ;
- et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

B.6 - Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- le chiffre d'affaires ;
- la dépréciation des créances douteuses ;
- les impôts différés.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

La composition du chiffre d'affaires par secteur est fournie en note 21 - Informations sur les secteurs opérationnels.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

Le tableau ci-dessous détaille les spécificités sectorielles liées à la comptabilisation des produits des activités ordinaires :

| | | |
|--|---|---|
| Stockage d'électricité et solutions | Contrats pluriannuels des terminaux spécialisés | Chiffre d'affaires à l'avancement en fonction de jalons d'avancement fixés contractuellement. |
|--|---|---|

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette et les intérêts perçus sur placement de trésorerie.

5. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent, principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées et les variations des provisions financières.

6. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et licences informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- logiciels et licences informatiques : de 1 à 5 ans.
- Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
 - la faisabilité technique du projet est démontrée ;
 - l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet est démontré ;
 - l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
 - les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé au compte de résultat s'élève à 8 millions d'euros pour l'exercice 2013 et concerne essentiellement les développements dans le stockage d'électricité.

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

| | |
|---|------------|
| Constructions et agencements | 8 à 33 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 13 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 3 à 15 ans |

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Dans le cas d'une acquisition, le bien est amorti sur sa durée résiduelle d'utilisation déterminée à compter de la date d'acquisition.

10. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas de *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principales UGT du Groupe.

11. Titres des sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence comprennent les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable et les partenariats de type « joint-ventures ».

Les prises de participation dans les sociétés associées et les joint-ventures sont comptabilisées selon IAS 28 révisée à compter de l'acquisition de l'influence notable ou de la prise de contrôle conjoint. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. *supra*). Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence ».

En cas de prise d'influence notable ou de contrôle conjoint par achats successifs de titres, à défaut de précision dans la norme IAS 28 révisée, le Groupe a choisi de retenir la méthode du coût.

Selon cette méthode, le *goodwill* comptabilisé correspond à la somme des *goodwill* de chacun des lots successivement acquis. Le *goodwill* est calculé à chaque acquisition, par différence entre le prix payé et la quote-part de juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Le coût des lots acquis avant la prise d'influence notable ou de contrôle conjoint n'est pas réévalué à la juste valeur lors de la prise d'influence notable.

12. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations. Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

• 12.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de Bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30% à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis deux ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40% par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de quatre ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

• 12.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé pour les périodes présentées.

• 12.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

• 12.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

• 12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse et des soldes bancaires.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

13. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

14. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

15. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

Le Groupe n'a émis aucun plan de stock-options ou d'actions gratuites. Cependant, certains des salariés du Groupe ont bénéficié d'actions gratuites Bolloré SA dans le cadre de leurs fonctions.

16. Engagements envers le personnel

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone euro (principalement en France).

Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie. Les taux de référence utilisés sont l'*iBoxx AA Corporate* à la date d'évaluation des plans.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres.

Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

• Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté, ainsi qu'aux mutuelles.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatées en résultat financier.

17. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants ainsi que les fournisseurs et comptes rattachés.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

18. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Il est à noter que le reporting du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois découle du Groupe Bolloré dans lequel le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois est consolidé et dont il conserve la répartition par activité.

Le secteur opérationnel retenu est le suivant :

- Stockage d'électricité et solutions : comprend les activités de production et de vente de terminaux et systèmes spécialisés.

Les autres activités regroupent les holdings.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Europe, hors France ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 21. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

La société Automatic Systems Suzhou Entrance Control Co Ltd, filiale d'Automatic Systems Belgium SA, entrée en activité sur 2013 a été ajoutée au périmètre de consolidation. Elle comprend une usine d'assemblage permettant d'alimenter les marchés asiatiques en contrôle d'accès piétons.

La société Bluepointlondon Ltd est entrée dans le périmètre de consolidation suite à la signature en décembre 2013 d'un contrat avec Transport for London visant à la reprise d'un réseau de 1 400 bornes de charge pour véhicules électriques à Londres. Le Groupe vise un déploiement de 1 500 bornes supplémentaires d'ici début 2015.

NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2013 sont comparables à ceux de l'exercice 2012 à l'exception des variations de périmètre de consolidation et des impacts de l'application des nouvelles normes IFRS tels que détaillés ci-dessous.

APPLICATION DE LA NORME IAS 19 RÉVISÉE « ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL »

Le Groupe a appliqué rétrospectivement les dispositions de la norme IAS 19 révisée dans ses états financiers 2013, tous les états financiers présentés étant retraités en conséquence. Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des États financiers » modifiée par les « Améliorations annuelles 2009-2011 » entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2013, le Groupe ne présente qu'un seul bilan comparatif, les modifications engendrées par l'application de la norme IAS 19 révisée étant peu significatives par rapport aux états financiers.

Les principaux impacts pour le Groupe de l'application de cette révision sont les suivants :

- introduction d'un rendement notionnel en remplacement du rendement attendu des actifs ;
- comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés lié aux modifications de la période.

Impacts de l'application d'IAS 19 révisée

| Bilan (en milliers d'euros) | 31/12/2012 publié | 31/12/2012 retraité | Écart |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------|-------|
| Capitaux propres totaux | 958 993 | 958 800 | (193) |

| Compte de résultat (en milliers d'euros) | 31/12/2012 publié | 31/12/2012 retraité | Écart |
|--|----------------------|------------------------|-------|
| Résultat net | 74 317 | 74 335 | 18 |
| Résultat net, part du Groupe par action de base (en euros) | 276,09 | 276,13 | 0,04 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 – GOODWILL

ÉVOLUTION DES GOODWILL

| (en milliers d'euros) | |
|----------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2012 | 4 694 |
| Prise de contrôle | 0 |
| Cession | 0 |
| Perte de valeur | 0 |
| Variation de change | 0 |
| Autres | 0 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | 4 694 |

VENTILATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

| (en milliers d'euros) | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Stockage d'électricité et solutions | 4 694 | 4 694 |
| TOTAL | 4 694 | 4 694 |

DÉFINITION ET REGROUPEMENT DES UGT

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois comprend au 31 décembre 2013 moins d'une dizaine d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe. Les principales UGT sont les suivantes : « Automatic Systems » (AS) et « IER ».

DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de perte de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture. Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste « Amortissements et provisions ». La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt. La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

Principales hypothèses de détermination de la valeur d'utilité

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise ;
- les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écart significatif avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour les principales UGT :

| (en milliers d'euros) | 2013 | | 2012 | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | AS | IER | AS | IER |
| Valeur nette comptable du goodwill | 3 469 | 1 225 | 3 469 | 1 225 |
| Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Base retenue pour la valeur recouvrable | Valeur d'utilité | Valeur d'utilité | Valeur d'utilité | Valeur d'utilité |
| Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie : | | | | |
| – taux de croissance sur prévisions de N+2 à N+5 | 1% à 5% | 1% | 1% à 3% | –15,8% à 3,9% |
| – taux de croissance sur valeur terminale ⁽¹⁾ | 1% | 1,5% | 1% | 1,5% |
| – coût moyen pondéré du capital (WACC) ⁽²⁾ | 8,09% | 8,09% | 9,52% | 9,52% |

(1) Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux de croissance, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont négatifs.

(2) Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux d'actualisation, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont nettement supérieurs à ceux fournis dans le tableau.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|--|---------------|---------------------------------|--------------|---------------|---------------------------------|--------------|
| | Valeur brute | Amortissements et dépréciations | Valeur nette | Valeur brute | Amortissements et dépréciations | Valeur nette |
| Droits d'exploitation, brevets, frais de développement | 8 003 | (7 712) | 291 | 7 819 | (7 573) | 246 |
| Marques, enseignes | 600 | 0 | 600 | 0 | 0 | 0 |
| Relations clients | 600 | 0 | 600 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 3 732 | (2 983) | 749 | 3 795 | (2 941) | 854 |
| TOTAL | 12 935 | (10 695) | 2 240 | 11 614 | (10 514) | 1 100 |

ÉVOLUTION EN 2013

| Valeurs nettes (en milliers d'euros) | Au 31/12/2012 | Acquisitions brutes | Cessions VNC | Dotations nettes | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2013 |
|--|---------------|---------------------|--------------|------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Droits d'exploitation, brevets, frais de développement | 246 | 165 | 0 | (148) | 0 | (1) | 29 | 291 |
| Marques, enseignes | 0 | 589 | 0 | 0 | 0 | 11 | 0 | 600 |
| Relations clients | 0 | 589 | 0 | 0 | 0 | 11 | 0 | 600 |
| Autres | 854 | 100 | (67) | (108) | 0 | 0 | (30) | 749 |
| VALEURS NETTES | 1 100 | 1 443 | (67) | (256) | 0 | 21 | (1) | 2 240 |

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|-------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| | Valeur brute | Amortissements et dépréciations | Valeur nette | Valeur brute | Amortissements et dépréciations | Valeur nette |
| Terrains et agencements | 2 417 | 0 | 2 417 | 2 417 | 0 | 2 417 |
| Constructions et aménagements | 33 141 | (15 434) | 17 707 | 32 824 | (14 520) | 18 304 |
| Installations techniques, matériels | 11 650 | (10 470) | 1 180 | 11 446 | (9 737) | 1 709 |
| Autres ⁽¹⁾ | 8 665 | (6 147) | 2 518 | 6 934 | (5 827) | 1 107 |
| TOTAL | 55 873 | (32 051) | 23 822 | 53 621 | (30 084) | 23 537 |

(1) Dont immobilisations en cours.

ÉVOLUTION EN 2013

| Valeurs nettes (en milliers d'euros) | Au 31/12/2012 | Acquisitions brutes | Cessions VNC | Dotations nettes | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2013 |
|--------------------------------------|---------------|---------------------|--------------|------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Terrains et agencements | 2 417 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 417 |
| Constructions et aménagements | 18 304 | 316 | 0 | (914) | 0 | 0 | 1 | 17 707 |
| Installations techniques, matériels | 1 709 | 200 | 0 | (746) | 0 | (1) | 18 | 1 180 |
| Autres ⁽¹⁾ | 1 107 | 1 790 | (1) | (411) | 65 | (13) | (19) | 2 518 |
| VALEURS NETTES | 23 537 | 2 306 | (1) | (2 071) | 65 | (14) | 0 | 23 822 |

(1) Dont immobilisations en cours.

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 21 - Informations sur les secteurs opérationnels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Valeur brute | Provisions | Valeur nette | Dont non courant | Dont courant |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|--------------|
| Actifs disponibles à la vente | 1 440 165 | (5 190) | 1 434 975 | 1 434 975 | 0 |
| Prêts, créances, dépôts et obligations | 363 | (42) | 321 | 321 | 0 |
| TOTAL | 1 440 528 | (5 232) | 1 435 296 | 1 435 296 | 0 |

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Valeur brute | Provisions | Valeur nette | Dont non courant | Dont courant |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------|--------------|
| Actifs disponibles à la vente | 895 222 | (5 220) | 890 002 | 890 002 | 0 |
| Prêts, créances, dépôts et obligations | 339 | (42) | 297 | 297 | 0 |
| TOTAL | 895 561 | (5 262) | 890 299 | 890 299 | 0 |

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2012 Valeur nette | Acquisitions ⁽¹⁾ | Cessions | Variation juste valeur ⁽²⁾ | Dépréciation constatée en résultat | Autres mouvements ⁽³⁾ | Au 31/12/2013 Valeur nette |
|---|----------------------------------|-----------------------------|----------|--|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| Actifs disponibles à la vente | 890 002 | 3 839 | 30 | 541 534 | 0 | (430) | 1 434 975 |
| Actifs à la juste valeur par résultat | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts, créances, dépôts et obligations | 297 | 54 | (22) | 0 | 0 | (8) | 321 |
| TOTAL | 890 299 | 3 893 | 8 | 541 534 | 0 | (438) | 1 435 296 |

(1) Titres Bolloré SA reçus au titre du paiement du dividende en actions et de l'acompte sur dividende en actions versé par Bolloré SA en 2013 pour 3,8 millions d'euros.

(2) Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente concernent essentiellement les titres Plantations des Terres Rouges, les titres Bolloré et les titres Financière de l'Odette pour respectivement 177,7 millions d'euros, 188,0 millions d'euros et 127 millions d'euros.

(3) Lié principalement à la consolidation de la société AS Suzhou Entrance Control Co. Ltd.

Aucun titre n'est en situation de moins-value temporaire au 31 décembre 2013.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Détail des principaux titres

| Sociétés (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | Au 31/12/2012 | |
|--|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| | Pourcentage de détention | Valeur nette comptable | Pourcentage de détention | Valeur nette comptable |
| Bolloré | 4,09 | 476 850 | 4,12 | 284 996 |
| Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾ | | | 22,81 | 340 054 |
| Financière de l'Odet | 5,63 | 305 322 | 5,63 | 178 340 |
| Sous-total titres cotés | | 782 172 | | 803 390 |
| Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾ | 22,81 | 517 721 | | |
| Financière V ⁽²⁾ | 4,00 | 55 525 | 4,00 | 34 853 |
| Compagnie de Pleuven | 12,00 | 74 700 | 12,00 | 44 907 |
| Rivaud Loisirs Communication ⁽³⁾ | 17,71 | 882 | 17,71 | 852 |
| SAFA France | 11,98 | 3 937 | 11,98 | 5 534 |
| Autres titres non cotés | | 38 | - | 466 |
| Sous-total titres non cotés | | 652 803 | | 86 612 |
| TOTAL | | 1 434 975 | | 890 002 |

(1) Le Groupe Bolloré a initié au cours du premier semestre 2013 une offre de retrait obligatoire des actions Plantations des Terres Rouges (PTR). À l'issue de cette opération début juillet 2013, les titres PTR ont été radiés de la cote.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 22,81%, ses titres étant privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce la société Plantations des Terres Rouges sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière). De plus, la Société Industrielle et Financière de l'Artois n'a pas de représentant direct au Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges. Par voie de conséquence, la société Plantations des Terres Rouges n'est pas consolidée dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois.

(2) Financière V, contrôlée par Vincent Bolloré, est détenue à 50,31% par Omnium Bolloré, à 22,81% par la Compagnie du Cambodge, à 10,50% par la Financière Moncey, à 10,25% par Bolloré, à 4% par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68% par la Compagnie des Tramways de Rouen. Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la participation dans la holding Financière V dont le Conseil d'administration comprend six membres dont aucun ne représente la Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les titres détenus dans cette entité sont en effet privés de droit de vote, en raison du contrôle que cette holding exerce directement et indirectement sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois : ces titres font l'objet d'une réévaluation par transparence basée notamment sur les cours de Bourse de Bolloré et de Financière de l'Odet.

(3) La Société Industrielle et Financière de l'Artois ne dispose pas de représentant direct au Conseil d'administration de cette société.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse (voir note 23 – Informations sur les risques).

NOTE 8 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

| (en milliers d'euros) | |
|--|--------------|
| Au 31 décembre 2012 | 1 135 |
| Variation du périmètre de consolidation ⁽¹⁾ | (35) |
| Quote-part de résultat | (36) |
| Autres mouvements | 0 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | 1 064 |

(1) Cession partielle des titres Rivaud Innovation par IER SA.

VALEUR CONSOLIDÉE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|-----------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Pourcentage de contrôle | Quote-part de résultat | Valeur de mise en équivalence | Pourcentage de contrôle | Quote-part de résultat | Valeur de mise en équivalence |
| Rivaud Innovation | 23,45 | (36) | 1 064 | 24,20 | 19 | 1 135 |
| TOTAL | 23,45 | (36) | 1 064 | 24,20 | 19 | 1 135 |

ÉVALUATION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation.

Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire au 31 décembre 2013.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 9 – STOCKS ET EN-COURS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| | Valeur brute | Provisions | Valeur nette | Valeur brute | Provisions | Valeur nette |
| Matières premières, fournitures et autres | 20 411 | (7 704) | 12 707 | 22 474 | (10 563) | 11 911 |
| Produits en cours, intermédiaires et finis | 10 326 | (843) | 9 483 | 10 943 | (4 695) | 6 248 |
| Marchandises | 916 | (423) | 493 | 930 | (321) | 609 |
| TOTAL | 31 653 | (8 970) | 22 683 | 34 347 | (15 579) | 18 768 |

NOTE 10 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|--|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | Valeur brute | Provisions | Valeur nette | Valeur brute | Provisions | Valeur nette |
| Clients et comptes rattachés | 37 761 | (312) | 37 449 | 27 882 | (336) | 27 546 |
| Créances sociales et fiscales d'exploitation | 2 761 | 0 | 2 761 | 1 753 | 0 | 1 753 |
| Fournisseurs débiteurs | 923 | 0 | 923 | 373 | 0 | 373 |
| Comptes courants actifs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres créances d'exploitation | 199 | 0 | 199 | 5 941 | 0 | 5 941 |
| TOTAL | 41 644 | (312) | 41 332 | 35 949 | (336) | 35 613 |

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | Non échues | Échues | De 0 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Plus de 12 mois |
|--|--------|------------|--------|---------------|----------------|-----------------|
| Créances clients nettes | 37 449 | 27 029 | 10 420 | 10 371 | 7 | 42 |
| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | Non échues | Échues | De 0 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Plus de 12 mois |
| Créances clients nettes | 27 546 | 20 806 | 6 740 | 6 682 | 58 | 0 |

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées font pour partie l'objet de couvertures d'assurance crédit à hauteur de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION SUR CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2012 | Dotations | Reprises | Variations de périmètre | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2013 |
|---|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Provisions clients et comptes rattachés | (336) | (120) | 140 | 0 | 5 | (1) | (312) |

ANALYSE EN COMPTE DE RÉSULTAT DES PROVISIONS ET DES CHARGES SUR CRÉANCES CLIENTS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | Au 31/12/2012 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Dotations aux provisions | (120) | (82) |
| Reprises de provisions | 140 | 698 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | (114) | (440) |

NOTE 11 – IMPÔTS COURANTS ACTIFS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|--|---------------|------------|--------------|---------------|------------|--------------|
| | Valeur brute | Provisions | Valeur nette | Valeur brute | Provisions | Valeur nette |
| Impôts courants – actif ⁽¹⁾ | 2 834 | 0 | 2 834 | 1 373 | 0 | 1 373 |
| TOTAL | 2 834 | 0 | 2 834 | 1 373 | 0 | 1 373 |

(1) Dont 2 millions d'euros au titre des créances fiscales d'exploitation (essentiellement créance de TVA).

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS COURANTS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|---------------------------|---------------|------------|--------------|---------------|------------|--------------|
| | Valeur brute | Provisions | Valeur nette | Valeur brute | Provisions | Valeur nette |
| Comptes de régularisation | 4 403 | 0 | 4 403 | 3 045 | 0 | 3 045 |
| TOTAL | 4 403 | 0 | 4 403 | 3 045 | 0 | 3 045 |

NOTE 13 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|--|---------------|------------|---------------|---------------|------------|---------------|
| | Valeur brute | Provisions | Valeur nette | Valeur brute | Provisions | Valeur nette |
| Disponibilités | 3 349 | 0 | 3 349 | 3 262 | 0 | 3 262 |
| Conventions de trésorerie – actif | 52 225 | 0 | 52 225 | 55 706 | 0 | 55 706 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 55 574 | 0 | 55 574 | 58 968 | 0 | 58 968 |
| Conventions de trésorerie – passif | (13 377) | 0 | (13 377) | (18 622) | 0 | (18 622) |
| Concours bancaires courants | (2 157) | 0 | (2 157) | (1 369) | 0 | (1 369) |
| TRÉSORERIE NETTE | 40 040 | 0 | 40 040 | 38 977 | 0 | 38 977 |

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois SA s'élève à 5 324 000 euros, divisé en 266 200 actions ordinaires d'un nominal de 20 euros chacune et entièrement libérées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2013. Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois SA sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 18 – Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

Le montant total des dividendes payés sur l'exercice par la société mère est au titre de l'exercice 2012 de 9,1 millions d'euros, soit 34 euros par action.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net, part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base | 11 680 | 73 505 |
| Résultat net, part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué | 11 680 | 73 505 |
| Nombre de titres émis au 31 décembre | 2013 | 2012 |
| Nombre de titres émis | 266 200 | 266 200 |
| Nombre de titres en circulation | 266 200 | 266 200 |
| Plan d'options de souscription d'actions | 0 | 0 |
| Nombre de titres émis et potentiels | 266 200 | 266 200 |
| Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base | 266 200 | 266 200 |
| Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription et d'actions gratuites | 0 | 0 |
| Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution | 266 200 | 266 200 |

NOTE 15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2012 | Augmen- tations | Diminutions | | Variations de périmètre | Autres mouvements | Variations de change | Au 31/12/2013 |
|--|------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|----------------------|----------------------------|------------------|
| | | | avec utilisation | sans utilisation | | | | |
| Provisions pour litiges ⁽¹⁾ | 1 533 | 2 910 | (1 094) | (192) | 0 | 0 | 0 | 3 157 |
| Autres provisions pour risques | 479 | 67 | 0 | (268) | 0 | 0 | 0 | 278 |
| Restructurations | 42 | 44 | 0 | (42) | 0 | 0 | 0 | 44 |
| Provisions environnementales | 466 | 0 | (9) | 0 | 0 | 0 | 0 | 457 |
| Autres provisions pour charges | 966 | 317 | (348) | 0 | 0 | 0 | 0 | 935 |
| Total provisions courantes | 3 486 | 3 338 | (1 451) | (502) | 0 | 0 | 0 | 4 871 |
| Provisions pour litiges ⁽¹⁾ | 15 | 0 | 0 | (15) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour risques filiales | 114 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (8) | 106 |
| Autres provisions pour risques | 0 | 18 | 0 | 0 | 0 | 0 | (1) | 17 |
| Provisions pour impôts | 5 | 0 | (4) | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Obligations contractuelles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Restructurations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions environnementales | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres provisions pour charges | 0 | 28 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 |
| Total provisions non courantes | 134 | 46 | (4) | (15) | 0 | 0 | (9) | 152 |
| TOTAL | 3 620 | 3 384 | (1 455) | (517) | 0 | 0 | (9) | 5 023 |

(1) Correspond à des litiges sociaux et commerciaux individuellement non significatifs.

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2013

| (en milliers d'euros) | Dotations | Reprises sans utilisation | Impact net |
|-----------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Résultat opérationnel | (3 384) | 517 | (2 867) |
| Résultat financier | 0 | 0 | 0 |
| Charge d'impôt | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | (3 384) | 517 | (2 867) |

NOTE 16 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Il est à noter que le Groupe a adopté la révision de la norme IAS 19 dans les comptes consolidés 2013 (voir note 3 – Comparabilité des comptes). L'ensemble des périodes présentées ont été retraitées en conséquence.

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|---|----------------------------------|-------------------------------|--------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|
| | Avantages postérieurs à l'emploi | Autres avantages à long terme | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Autres avantages à long terme | Total |
| Valeur actualisée des obligations (régimes non financés) | 2 481 | 313 | 2 794 | 2 704 | 422 | 3 126 |
| Valeur actualisée des obligations (régimes financés) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Juste valeur des actifs du régime | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coût des services passés non comptabilisés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL | 2 481 | 313 | 2 794 | 2 704 | 422 | 3 126 |

COMPOSANTES DE LA CHARGE

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|
| | Avantages postérieurs à l'emploi | Autres avantages à long terme | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Autres avantages à long terme | Total |
| Coût des services rendus | (197) | (37) | (234) | (155) | (31) | (186) |
| Coût des services passés | 0 | (1) | (1) | 0 | 0 | 0 |
| Montant des gains et pertes actuariels reconnus | 0 | 149 | 149 | 0 | (33) | (33) |
| Charges d'intérêt | (88) | (13) | (101) | (100) | (15) | (115) |
| COÛTS DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL | (285) | 98 | (187) | (255) | (79) | (334) |

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN**Évolution de la provision**

| (en milliers d'euros) | Exercice 2013 | | | Exercice 2012 | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|
| | Avantages postérieurs à l'emploi | Autres avantages à long terme | Total | Avantages postérieurs à l'emploi | Autres avantages à long terme | Total |
| Au 1^{er} janvier | 2 704 | 422 | 3 126 | 1 920 | 346 | 2 266 |
| Augmentation par résultat | 285 | (98) | 187 | 255 | 79 | 334 |
| Reprise par résultat | (107) | (11) | (118) | (116) | (3) | (119) |
| Écarts actuariels constatés par capitaux propres | (401) | 0 | (401) | 329 | 0 | 329 |
| Écart de conversion | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres mouvements | 0 | 0 | 0 | 316 | 0 | 316 |
| AU 31 DÉCEMBRE | 2 481 | 313 | 2 794 | 2 704 | 422 | 3 126 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

GAINS ET (PERTES) ACTUARIELS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnu directement en capitaux propres est la suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | Au 31/12/2012 |
|--|---------------|---------------|
| Solde d'ouverture | (14) | 314 |
| Gains et (pertes) actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées) | 401 | (329) |
| Autres variations | 0 | 1 |
| Solde de clôture | 387 | (14) |

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | France | Autres | Total |
|---|--------------|------------|--------------|
| Valeur actualisée des obligations (régimes non financés) | 2 423 | 58 | 2 481 |
| Valeur actualisée des obligations (régimes financés) | 0 | 0 | 0 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 2 423 | 58 | 2 481 |
| Autres avantages à long terme | 99 | 214 | 313 |
| Juste valeur des actifs du régime | 0 | 0 | 0 |
| Coût des services passés non comptabilisés | 0 | 0 | 0 |
| MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL | 2 522 | 272 | 2 794 |

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou zone géographique, sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

| (en pourcentage) | France et autres |
|--|------------------|
| Au 31 décembre 2013 | |
| Taux d'actualisation | 3,25 |
| Rendement attendu des actifs | 3,25 |
| Augmentation des salaires ⁽¹⁾ | 2,70 |
| Augmentation du coût des dépenses de santé | 3,40 |
| Au 31 décembre 2012 | |
| Taux d'actualisation | 3,25 |
| Rendement attendu des actifs | 3,25 |
| Augmentation des salaires ⁽¹⁾ | 2,70 |
| Augmentation du coût des dépenses de santé | 3,40 |

(1) Inflation comprise.

SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

| Évolution du taux d'actualisation | En pourcentage | | En milliers d'euros | |
|-----------------------------------|----------------|-----------|---------------------|-----------|
| | De - 0,5% | De + 0,5% | De - 0,5% | De + 0,5% |
| Effet sur l'engagement 2013 | 7,22 | - 6,58 | 202 | (184) |
| Effet sur la charge 2014 | 2,85 | - 2,75 | 8 | (8) |

La sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux est la suivante :

| Évolution des coûts médicaux | En pourcentage | | En milliers d'euros | |
|---|----------------|---------|---------------------|---------|
| | De - 1% | De + 1% | De - 1% | De + 1% |
| Effet sur l'engagement 2013 | - 1,72 | 1,75 | (0,1) | 0,1 |
| Effet sur le coût normal et les intérêts 2014 | - 1,72 | 1,75 | 0,0 | 0,0 |

NOTE 17 - ÉCHÉANCIER DES DETTES

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|---------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit (a) | 10 710 | 10 710 | 0 | 0 |
| Autres emprunts et dettes assimilées (b) | 15 534 | 15 534 | 0 | 0 |
| Sous-total passifs hors dérivés (a + b) | 26 244 | 26 244 | 0 | 0 |
| Dérivés passifs (c) | 0 | | 0 | 0 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES (a + b + c) | 26 244 | 26 244 | 0 | 0 |
| Passifs non courants | | | | |
| Autres passifs non courants | 3 | 0 | 3 | 0 |
| Dettes des passifs courants | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 43 039 | 43 039 | 0 | 0 |
| Impôts courants | 2 114 | 2 114 | 0 | 0 |
| Autres passifs courants | 11 290 | 11 290 | 0 | 0 |

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|---------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit (a) | 7 632 | 7 623 | 9 | 0 |
| Autres emprunts et dettes assimilées (b) | 19 991 | 19 991 | 0 | 0 |
| Sous-total passifs hors dérivés (a + b) | 27 623 | 27 614 | 9 | 0 |
| Dérivés passifs (c) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES (a + b + c) | 27 623 | 27 614 | 9 | 0 |
| Passifs non courants | | | | |
| Autres passifs non courants | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes des passifs courants | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 30 069 | 30 069 | 0 | 0 |
| Impôts courants | 3 627 | 3 627 | 0 | 0 |
| Autres passifs courants | 11 805 | 11 805 | 0 | 0 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 18 – ENDETTEMENT FINANCIER

ENDETTEMENT FINANCIER NET

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | Dont courant | Dont non courant | Au 31/12/2012 | Dont courant | Dont non courant |
|--|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 10 710 | 10 710 | 0 | 7 632 | 7 623 | 9 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 15 534 | 15 534 | 0 | 19 991 | 19 991 | 0 |
| ENDETTEMENT FINANCIER BRUT | 26 244 | 26 244 | 0 | 27 623 | 27 614 | 9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾ | (55 574) | (55 574) | 0 | (58 968) | (58 968) | 0 |
| Dépôt de garantie affecté au remboursement de la dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET | (29 330) | (29 330) | 0 | (31 345) | (31 354) | 9 |

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – voir note 13.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Analyse des passifs financiers par catégorie

Passifs au coût amorti

| Emprunts auprès des établissements de crédit (en milliers d'euros) | 31/12/2013 ⁽¹⁾ | 31/12/2012 ⁽¹⁾ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Valeur | 10 710 | 7 632 |

(1) Dont 8 551 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 7 623 milliers d'euros au 31 décembre 2012 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

| Autres emprunts et dettes assimilées (en milliers d'euros) | 31/12/2013 ⁽¹⁾ | 31/12/2012 ⁽¹⁾ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Valeur | 15 534 | 19 991 |

(1) Comprend principalement :
- un compte courant avec le Groupe Bolloré pour un montant de 13 377 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (contre 18 622 milliers d'euros au 31 décembre 2012) ;
- des concours bancaires courants pour un montant de 2 157 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (contre 1 369 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Selon la devise

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | Euros | Autres devises |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit (a) | 10 710 | 10 710 | 0 |
| Autres emprunts et dettes assimilées (b) | 15 534 | 15 534 | 0 |
| SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b) | 26 244 | 26 244 | 0 |

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | Euros | Autres devises |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit (a) | 7 632 | 7 623 | 9 |
| Autres emprunts et dettes assimilées (b) | 19 991 | 19 991 | 0 |
| SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b) | 27 623 | 27 614 | 9 |

Selon le taux (montants avant couverture)

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2013 | | | Au 31/12/2012 | | |
|--|---------------|--------------|---------------|---------------|-----------|---------------|
| | Total | Taux fixe | Taux variable | Total | Taux fixe | Taux variable |
| Emprunts auprès des établissements de crédit (a) | 10 710 | 2 159 | 8 551 | 7 632 | 9 | 7 623 |
| Autres emprunts et dettes assimilées (b) | 15 534 | | 15 534 | 19 991 | 0 | 19 991 |
| SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b) | 26 244 | 2 159 | 24 085 | 27 623 | 9 | 27 614 |

NOTE 19 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2012 | Variations de périmètre | Variations nettes | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2013 |
|--|---------------|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Dettes fournisseurs | 14 756 | 5 | 5 396 | (59) | 4 | 20 102 |
| Dettes sociales et fiscales d'exploitation | 8 874 | 0 | 1 714 | (53) | 0 | 10 535 |
| Clients créditeurs | 5 757 | 0 | 5 530 | (49) | 0 | 11 238 |
| Comptes courants – passif à moins d'un an | 0 | 0 | (61) | 60 | 0 | (1) |
| Autres dettes d'exploitation | 682 | (469) | 1 105 | (150) | (3) | 1 165 |
| TOTAL | 30 069 | (464) | 13 684 | (251) | 1 | 43 039 |

NOTE 20 – AUTRES PASSIFS COURANTS

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2012 | Variations de périmètre | Variations nettes | Variations de change | Autres mouvements | Au 31/12/2013 |
|-----------------------------|---------------|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Produits constatés d'avance | 11 805 | 0 | (449) | (61) | (5) | 11 290 |
| Autres dettes courantes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 11 805 | 0 | (449) | (61) | (5) | 11 290 |

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**NOTE 21 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe) ; ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur présenté par le Groupe est décrit ci-dessous :

- Stockage d'électricité et solutions qui comprend la conception, fabrication et ventes de terminaux spécialisés, bornes, contrôle d'accès et identification automatique.

Les holdings ne dépassant pas les seuils quantitatifs prévus par la norme IFRS 8 figurent dans la colonne « Autres activités ».

Les transactions entre les différents secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Les résultats opérationnels sectoriels sont les principales données utilisées par la Direction générale afin d'évaluer la performance des différents secteurs, et de leur allouer les ressources.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires et les investissements sont également suivis par la Direction générale sur une base régulière.

L'information concernant les dotations aux amortissements et provisions est fournie pour permettre au lecteur d'apprécier les principaux éléments sans effets monétaires du résultat opérationnel sectoriel mais n'est pas transmise dans le reporting interne.

INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

| En 2013 (en milliers d'euros) | Stockage d'électricité et solutions | Autres activités | Élimination intersecteurs | Total consolidé |
|---|-------------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires externe | 132 935 | 83 | 0 | 133 018 |
| Chiffre d'affaires intersecteurs | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 132 935 | 83 | 0 | 133 018 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 2 869 | 0 | 0 | 2 869 |
| Résultat opérationnel sectoriel | 1 868 | (358) | 0 | 1 510 |
| Investissements corporels et incorporels | 3 749 | 0 | 0 | 3 749 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

| En 2012 (en milliers d'euros) | Stockage d'électricité et solutions | Autres activités | Élimination intersecteurs | Total consolidé |
|---|--|---------------------|------------------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires externe | 144 558 | 373 | 0 | 144 931 |
| Chiffre d'affaires intersecteurs | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 144 558 | 373 | 0 | 144 931 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | (9 095) | 0 | 0 | (9 095) |
| Résultat opérationnel sectoriel | 3 609 | (30) | 0 | 3 579 |
| Investissements corporels et incorporels | 1 029 | 0 | 0 | 1 029 |

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| (en milliers d'euros) | France et Dom-Tom | Europe hors France | Amériques | Asie-Pacifique | Total |
|--|----------------------|-----------------------|-----------|----------------|---------|
| En 2013 | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 79 508 | 34 731 | 12 485 | 6 294 | 133 018 |
| Immobilisations incorporelles | 963 | 1 269 | 8 | 0 | 2 240 |
| Immobilisations corporelles | 21 163 | 2 423 | 118 | 118 | 23 822 |
| Investissements corporels et incorporels | 1 900 | 1 692 | 101 | 56 | 3 749 |
| En 2012 | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 90 384 | 35 884 | 12 372 | 6 291 | 144 931 |
| Immobilisations incorporelles | 1 024 | 58 | 18 | 0 | 1 100 |
| Immobilisations corporelles | 21 113 | 2 328 | 68 | 28 | 23 537 |
| Investissements corporels et incorporels | 640 | 320 | 50 | 19 | 1 029 |

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

NOTE 22 - PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2012 étant ramenées au périmètre et taux de change de décembre 2013.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et de variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 | Variations de périmètre | Variations de change | 2012 périmètre et change constants |
|-----------------------|---------|---------|----------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 133 018 | 144 931 | 0 | (706) | 144 225 |
| Résultat opérationnel | 1 510 | 3 579 | 0 | (7) | 3 572 |

NOTE 23 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | 133 018 | 144 931 |
| – ventes de biens | 99 917 | 107 150 |
| – prestations de services | 31 163 | 35 305 |
| – produits des activités annexes | 1 938 | 2 476 |
| Achats et charges externes | (82 955) | (90 608) |
| – achats et charges externes | (79 434) | (87 192) |
| – locations et charges locatives | (3 521) | (3 416) |
| Frais de personnel | (45 327) | (47 976) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | 2 869 | (9 095) |
| Autres produits opérationnels (*) | 1 899 | 8 734 |
| Autres charges opérationnelles (*) | (7 994) | (2 407) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | 1 510 | 3 579 |

(1) La variation du chiffre d'affaires est présentée par secteur opérationnel dans la note 21 – Informations sur les secteurs opérationnels.

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

| (en milliers d'euros) | 2013 | | | 2012 | | |
|---|----------------|------------------------|-------------------------|--------------|------------------------|-------------------------|
| | Total | Produits opérationnels | Charges opérationnelles | Total | Produits opérationnels | Charges opérationnelles |
| Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations | (68) | 0 | (68) | (31) | 52 | (83) |
| Pertes et gains de change | 112 | 572 | (460) | (284) | 543 | (827) |
| Bénéfices et pertes attribués | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres ⁽¹⁾ | (6 139) | 1 327 | (7 466) | 6 642 | 8 139 | (1 497) |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS | (6 095) | 1 899 | (7 994) | 6 327 | 8 734 | (2 407) |

(1) Dont – 5 802 milliers d'euros d'indemnités rétrocédés par IER SA à Bluecarsharing au 31 décembre 2013 et 5 802 milliers d'euros d'indemnités versés par Bluecarsharing à IER SA au 31 décembre 2012.

NOTE 24 – RÉSULTAT FINANCIER

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Coût net du financement | (236) | (253) |
| – charges d'intérêts | (291) | (378) |
| – revenus des créances financières | 55 | 125 |
| – autres produits | 0 | 0 |
| Autres produits financiers (*) | 13 400 | 74 513 |
| Autres charges financières (*) | (238) | (230) |
| RÉSULTAT FINANCIER | 12 926 | 74 030 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| (en milliers d'euros) | 2013 | | | 2012 | | |
|---|---------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------------|
| | Total | Produits financiers | Charges financières | Total | Produits financiers | Charges financières |
| Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾ | 13 303 | 13 303 | 0 | 12 671 | 12 671 | 0 |
| Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾ | 0 | 0 | 0 | 61 784 | 61 784 | 0 |
| Effet des variations de périmètre de consolidation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Variations des provisions financières | (71) | 30 | (101) | (133) | 0 | (133) |
| Mise à la juste valeur des dérivés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | (70) | 67 | (137) | (39) | 58 | (97) |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS | 13 162 | 13 400 | (238) | 74 283 | 74 513 | (230) |

(1) Correspond principalement aux produits de dividendes reçus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois de la société Bolloré (3 839 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013, contre 3 095 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012) et de la société Plantations des Terres Rouges (9 065 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013, contre 9 065 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012).

(2) En 2012, la cession de titres Bolloré par la Société Industrielle et Financière de l'Artois a conduit à la reconnaissance d'une plus-value de 11 490 milliers d'euros et l'apport des titres Financière du Loch à Bolloré rémunérés en titres Bolloré a conduit à la reconnaissance d'un produit financier de 49 928 milliers d'euros.

NOTE 25 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| Impôts courants | (1 531) | (2 919) |
| (Dotations) reprise provisions pour impôt | 4 | 301 |
| Variation nette des impôts différés | 65 | (28) |
| Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit d'impôts, <i>carry back</i>) | (327) | (76) |
| CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) | (591) | (571) |
| TOTAL | (2 380) | (3 293) |

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

Par convention, le Groupe a décidé de retenir le taux de droit commun applicable en France, soit 33,3%. L'effet des contributions additionnelles d'impôt payées par le Groupe est présenté en « Incidence des différentiels de taux d'impôt » ci-dessous.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé | 12 020 | 74 335 |
| Résultat net des sociétés mises en équivalence | 36 | (19) |
| Charge (produit) d'impôt | 2 380 | 3 293 |
| Résultat avant impôt | 14 436 | 77 609 |
| Taux d'impôt théorique (en pourcentage) | 33,33 | 33,33 |
| PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT | (4 812) | (25 867) |
| Rapprochement | | |
| Différences permanentes | 2 372 | 2 421 |
| Effet des cessions de titres non imposées au taux courant ⁽¹⁾ | 0 | 19 736 |
| Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés | 443 | 499 |
| Incidences des différentiels de taux d'impôt | (57) | (5) |
| Autres ⁽²⁾ | (326) | (77) |
| PRODUIT (CHARGE) RÉEL D'IMPÔT | (2 380) | (3 293) |

(1) Correspond essentiellement en 2012 à l'impact des cessions de titres Bolloré SA et Financière du Loch.

(2) Dont essentiellement la contribution au titre des montants distribués en 2013.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS**Position au bilan**

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|-----------------------------|-----------|------------|
| Impôts différés – actif | 126 | 149 |
| Impôts différés – passif | 62 | 11 |
| IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS | 64 | 138 |

Origine des impôts différés actifs et passifs

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|-----------|------------|
| Reports fiscaux déficitaires activés | 3 996 | 3 996 |
| Provisions retraites et autres avantages au personnel | 808 | 882 |
| Réévaluation des immobilisations | (3 860) | (3 990) |
| Provisions réglementées à caractère fiscal | (1 178) | (1 061) |
| Crédit-bail | (105) | (133) |
| Différences temporaires sociales | 191 | 222 |
| Autres | 212 | 222 |
| ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS | 64 | 138 |

Évolution de la position nette en 2013

| (en milliers d'euros) | Impôts différés nets |
|--|----------------------|
| 31 décembre 2012 | 138 |
| Impôts différés comptabilisés par résultat | 65 |
| Impôts différés comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾ | (134) |
| Variations de périmètre | 0 |
| Autres | (5) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2013 | 64 |

(1) La variation nette comprend essentiellement la variation des impôts différés relatifs aux pertes et gains actuariels des engagements envers le personnel pour - 134 milliers d'euros.

Impôts différés actifs non reconnus au titre des déficits reportables et crédit d'impôt

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Déficits reportables | 17 267 | 17 597 |
| TOTAL | 17 267 | 17 597 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 26 – EFFECTIFS MOYENS

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

| | 2013 | 2012 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Stockage d'électricité et solutions | 660 | 728 |
| Autres activités | | |
| TOTAL | 660 | 728 |

NOTE 27 – PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|------|------|
| Avantages à court terme | 29 | 33 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 0 | 0 |
| Avantages à long terme | 0 | 0 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 0 | 0 |
| Paieement en actions | 0 | 0 |

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe ont reçu des actions gratuites Bolloré SA et des BSAAR du Groupe Havas. Cependant, aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois et aucune charge n'a donc été comptabilisée à ce titre en 2013 dans les comptes du Groupe. Le nombre total d'actions gratuites Bolloré SA et de BSAAR Havas détenus par les mandataires du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 10 774 actions gratuites et 220 558 BSAAR Havas.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|----------|----------|
| Chiffre d'affaires | | |
| Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois | 20 789 | 27 176 |
| Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾ | 22 665 | 18 960 |
| Entités mises en équivalence ⁽²⁾ | 0 | 0 |
| Membres du Conseil d'administration | 0 | 0 |
| Achats et charges externes | | |
| Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois | (2 240) | (2 486) |
| Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾ | (22 665) | (18 960) |
| Entités mises en équivalence ⁽²⁾ | 0 | 0 |
| Membres du Conseil d'administration | 0 | 0 |
| Autres produits et charges financiers | | |
| Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois | 13 332 | 12 654 |
| Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾ | 4 275 | 3 790 |
| Entités mises en équivalence ⁽²⁾ | 19 | 4 |
| Membres du Conseil d'administration | 0 | 0 |
| Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale) | | |
| Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ⁽¹⁾ | 8 557 | 8 990 |
| Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾ | 6 417 | 5 196 |
| Entités mises en équivalence ⁽³⁾ | 0 | 0 |
| Membres du Conseil d'administration | 0 | 0 |
| Provisions pour créances douteuses | 0 | 0 |
| Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale) | | |
| Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois | 2 897 | 3 607 |
| Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾ | 6 414 | 5 193 |
| Entités mises en équivalence ⁽²⁾ | 0 | 0 |
| Membres du Conseil d'administration | 0 | 0 |
| Comptes courants et conventions de trésorerie actif | | |
| Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois | 52 225 | 55 706 |
| Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾ | 9 184 | 9 798 |
| Entités mises en équivalence ⁽²⁾ | 0 | 0 |
| Membres du Conseil d'administration | 0 | 0 |
| Comptes courants et conventions de trésorerie passif | | |
| Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois | 13 377 | 18 622 |
| Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾ | 9 182 | 9 798 |
| Entités mises en équivalence ⁽²⁾ | 0 | 0 |
| Membres du Conseil d'administration | 0 | 0 |

(1) Entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré non consolidées dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois.

(2) Montants sociaux.

(3) Montant social à 100% avant application des taux d'intégration.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 28 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE LOCATION

Contrats de location en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Paiements minimaux ⁽¹⁾ | (9 010) | (2 875) | (4 877) | (1 258) |
| Revenus des sous-locations | 492 | 492 | 0 | 0 |
| TOTAL | (8 518) | (2 383) | (4 877) | (1 258) |

(1) Les paiements minimaux correspondent aux loyers à régler sur la durée des contrats et des baux.

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|----------------|-----------------|----------------|---------------|
| Paiements minimaux ⁽¹⁾ | (5 530) | (2 658) | (2 788) | (84) |
| Revenus des sous-locations | 419 | 419 | 0 | 0 |
| TOTAL | (5 111) | (2 239) | (2 788) | (84) |

(1) Les paiements minimaux correspondent aux loyers à régler sur la durée des contrats et des baux.

Contrats de location en tant que bailleur

Échéancier de l'investissement brut total dans le contrat de location et de la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location.

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|-----------|-----------------|--------------|-----------------|
| Paiements minimaux | 12 | 12 | 0 | 0 |
| Loyers conditionnels de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 12 | 12 | 0 | 0 |

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Paiements minimaux | 115 | 0 | 115 | 0 |
| Loyers conditionnels de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 115 | 0 | 115 | 0 |

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|-------|-----------------|--------------|-----------------|
| Cautions sur douanes | 0 | | | |
| Autres cautions, avals, garantie et ducroires accordés | 843 | 188 | 655 | |
| Nantissements et hypothèques | 0 | | | |
| Engagements fermes d'investissements | 0 | | | |

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|-------|-----------------|--------------|-----------------|
| Cautions sur douanes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres cautions, avals, garantie et ducroires accordés | 950 | 471 | 479 | 0 |
| Nantissements et hypothèques | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements fermes d'investissements | 0 | 0 | 0 | 0 |

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DU FINANCEMENT

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| Cautions et garanties financières | 1 940 | 0 | 1 940 | 0 |
| Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres engagements donnés | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| Cautions et garanties financières | 1 840 | 692 | 1 148 | 0 |
| Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt (*) | 200 000 | 0 | 200 000 | 0 |

(*) DÉTAIL DES PRINCIPAUX NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

| Emprunteur | Valeur nominale garantie à l'origine (en milliers d'euros) | Échéance | Actif nanti |
|--|--|-----------------|-------------------------------|
| Société Industrielle et Financière de l'Artois | 200 000 | 06/02/2015 | Titres Bolloré ⁽¹⁾ |

(1) Nantissement des titres Bolloré.

Le Groupe Financière de l'Odet avait émis au cours du second semestre 2010 un emprunt obligataire de 200 millions d'euros indexé sur le cours de l'action Bolloré.

Cet emprunt qui ne figurait pas dans les comptes consolidés du Groupe a été remboursé.

Cet emprunt fait l'objet d'une garantie de première demande de Bolloré et en garantie des obligations de Bolloré SA, du nantissement de 1,5 million d'actions de Bolloré SA, dont 900 000 actions par la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Le Groupe conserve durant toute l'opération la pleine propriété des actions et des droits et intérêts associés.

Cet emprunt a été remboursé en 2013.

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES**Au 31 décembre 2013**

Néant.

Au 31 décembre 2012

Néant.

ENGAGEMENTS REÇUS

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| Au titre des activités opérationnelles | 1 500 | 1 500 | 0 | 0 |
| Au titre du financement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au titre des opérations sur titres | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros) | Total | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| Au titre des activités opérationnelles | 4 000 | 0 | 3 000 | 1 000 |
| Au titre du financement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au titre des opérations sur titres | 0 | 0 | 0 | 0 |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus en annexe du présent document.

L'approche du Groupe ainsi que les procédures mises en place sont également détaillées dans le rapport du Président.

Il n'y a pas eu de modification dans la façon dont le Groupe gère les risques au cours de l'exercice 2013.

PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE

Risque sur les actions cotées

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois, qui détient un portefeuille de titres évalué à 1 435,0 millions d'euros au 31 décembre 2013, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 1 – B – Principes comptables et méthodes d'évaluation).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2013, les réévaluations temporaires des actifs disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 1 227,5 millions d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2013, une variation de 1% des cours de Bourse entraînerait un impact de 9,3 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés, dont 0,5 million pour les titres Financière V⁽¹⁾.

(1) Réévaluations par transparence basées notamment sur les valeurs boursières (voir note 7 – Autres actifs financiers).

Risque de liquidité

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose au 31 décembre 2013 d'une trésorerie nette de 29 330 milliers d'euros.

Le Groupe Artois dispose d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence de ce Groupe au 31 décembre 2013.

Aucun financement bancaire ne prévoit de clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ratios financiers.

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe fait apparaître un désendettement net à taux variable de 28 140 milliers d'euros, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de + 1% l'impact annuel sur les produits financiers serait de + 281 milliers d'euros.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

NOTE 30 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 31 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

| Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros) | Total 2013 | Total 2012 | Constantin | | | | AEG Finances | | | | |
|--|---------------|---------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|-----------|------------|------------|--|
| | | | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | | |
| | | | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | |
| Audit | | | | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes | | | | | | | | | | | |
| – Société Industrielle et Financière de l'Artois | 32 | 45 | 27 | 19 | 22 | 14 | 5 | 26 | 8 | 36 | |
| – Filiales | 150 | 166 | 94 | 120 | 78 | 86 | 56 | 46 | 92 | 64 | |
| Autres missions légales et accessoires | | | | | | | | | | | |
| Sous-total | 182 | 211 | 121 | 139 | 100 | 100 | 61 | 72 | 100 | 100 | |
| Autres prestations | | | | | | | | | | | |
| TOTAL HONORAIRES | 182 | 211 | 121 | 139 | 100 | 100 | 61 | 72 | 100 | 100 | |

NOTE 32 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

| Libellé | Siège | % d'intérêt 2013 | % d'intérêt 2012 | Numéro Siren/Pays/Territoire |
|---|------------|------------------------|------------------------|-------------------------------|
| I. Par intégration globale | | | | |
| Société Industrielle et Financière de l'Artois | Puteaux | Mère | Mère | 562 078 261 |
| Automatic Control Systems Inc. | New York | 52,41 | 52,41 | États-Unis |
| Automatic Systems America Inc. | Montréal | 52,41 | 52,41 | Canada |
| Automatic Systems Belgium SA | Wavre | 52,41 | 52,41 | Belgique |
| Automatic Systems Equipment Ltd | Birmingham | 52,41 | 52,41 | Royaume-Uni |
| Automatic Systems Española SA | Barcelone | 52,41 | 52,41 | Espagne |
| Automatic Systems France SA | Rungis | 52,41 | 52,41 | 304 395 973 |
| Automatic Systems Suzhou Entrance Control Co. Ltd | Taicang | 52,41 | NC | République populaire de Chine |
| Barrière Contrôle d'Accès SARL | Paris | 52,41 | 52,41 | 420 248 031 |
| Bluepointlondon Ltd | Londres | 52,41 | NC | Royaume-Uni |
| IER GmbH | Uetze | 52,41 | 52,41 | Allemagne |
| IER Impresoras Especializadas | Madrid | 52,41 | 52,41 | Espagne |
| IER Inc. | Carrollton | 52,41 | 52,41 | États-Unis |
| IER Pte Ltd | Singapour | 52,41 | 52,41 | Singapour |
| IER SA | Suresnes | 52,41 | 52,41 | 622 050 318 |
| Socarfi | Puteaux | 96,20 | 96,20 | 612 039 099 |
| II. Par mise en équivalence | | | | |
| Rivaud Innovation | Puteaux | 23,45 | 23,84 | 390 054 815 |

NC : non consolidée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 - B.6 - Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2013, nous avons considéré que les titres disponibles à la vente sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société présente dans ses actifs non courants, au poste « Autres actifs financiers », des actifs disponibles à la vente pour un montant net de 1 435 millions d'euros, tels que décrits dans la note 7 - Autres actifs financiers de l'annexe. Votre société valorise ces actifs à leur juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 12-1 « Actifs disponibles à la vente » de la note 1 - B.6 - Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations mentionnées ci-dessus et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de
Grant Thornton International
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés
Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Jean-Paul Séguret

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013

| | |
|---|----|
| Bilan | 72 |
| Compte de résultat | 74 |
| Annexe aux comptes annuels | 75 |
| Notes sur le bilan - notes 1 à 5 | 75 |
| Notes sur le compte de résultat - notes 6 à 11 | 77 |
| Informations diverses - notes 12 à 19 | 78 |
| Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices | 79 |
| Filiales et participations au 31 décembre 2013 | 80 |
| Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 82 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 83 |

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2013 | | | 31/12/2012 |
|------------------------------------|-------|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| | | Montant brut | Amortissements et provisions | Montant net | Montant net |
| Actif immobilisé | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | 4 | 4 | 0 | 0 |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Autres participations | | 57 369 | 7 012 | 50 357 | 50 309 |
| Autres titres immobilisés | | 168 825 | 0 | 168 825 | 164 985 |
| Total | 1-2 | 226 198 | 7 016 | 219 182 | 215 294 |
| Créances | | | | | |
| Autres créances | | 52 826 | | 52 826 | 55 043 |
| Trésorerie | | | | | |
| Disponibilités | | 0 | | 0 | 0 |
| Comptes de régularisation | | | | | |
| Charges constatées d'avance | | 0 | | 0 | 11 |
| Total | 3 | 52 826 | 0 | 52 826 | 55 054 |
| TOTAL ACTIF | | 279 024 | 7 016 | 272 008 | 270 348 |

PASSIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social ou individuel | | 5 324 | 5 324 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 4 610 | 4 610 |
| Écarts de réévaluation | | 229 | 229 |
| Réserve légale | | 532 | 532 |
| Autres réserves | | 144 727 | 144 727 |
| Report à nouveau | | 104 725 | 41 453 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | | 11 774 | 72 322 |
| Total | 4 | 271 921 | 269 197 |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Provisions pour charges | | 0 | 0 |
| Total | 5 | 0 | 0 |
| Dettes | | | |
| Dettes financières | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 16 | 16 |
| Dettes d'exploitation | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 66 | 66 |
| Dettes fiscales et sociales | | 5 | 1 069 |
| Dettes diverses | | | |
| Autres dettes | | 0 | 0 |
| Total | 3 | 87 | 1 151 |
| TOTAL PASSIF | | 272 008 | 270 348 |

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

| (en milliers d'euros) | Notes | 2013 | 2012 |
|--|-------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Chiffre d'affaires net | | 83 | 373 |
| Autres produits | | 2 | 0 |
| Total des produits d'exploitation | | 84 | 373 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Autres achats et charges externes | 6 | 334 | 362 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 7 | 71 | 1 |
| Autres charges | 8 | 37 | 37 |
| Total des charges d'exploitation | | 442 | 400 |
| Résultat d'exploitation | | (358) | (27) |
| Produits financiers | | | |
| Produits financiers de participations | | 13 682 | 12 753 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 50 | 74 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | 48 | 4 |
| Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement | | | |
| Total des produits financiers | | 13 780 | 12 831 |
| Charges financières | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | 0 | 17 |
| Intérêts et charges assimilés | | 0 | 0 |
| Total des charges financières | | 0 | 17 |
| Résultat financier | 9 | 13 780 | 12 814 |
| Résultat courant avant impôt | | 13 422 | 12 787 |
| Produits exceptionnels | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 0 | 64 629 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | |
| Total des produits exceptionnels | | 0 | 64 629 |
| Charges exceptionnelles | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | 0 | 3 214 |
| Total des charges exceptionnelles | | 0 | 3 214 |
| Résultat exceptionnel | 10 | 0 | 61 415 |
| Impôts sur les bénéfices | 11 | 1 648 | 1 880 |
| Total des produits | | 13 865 | 77 833 |
| Total des charges | | 2 090 | 5 511 |
| Bénéfice ou perte | | 11 774 | 72 322 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition, exception faite de certains titres de participation pour lesquels a été retenue la valeur réévaluée déterminée selon les modalités légales de la réévaluation au 31 décembre 1976.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 - ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

| (en milliers d'euros) | Montant au 01/01/2013 | Augmentations | Diminutions | Montant au 31/12/2013 | Dont entreprises liées |
|------------------------------------|--------------------------|---------------|-------------|--------------------------|---------------------------|
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Autres | 4 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Participations | 57 369 | 0 | 0 | 57 369 | 57 369 |
| Autres titres immobilisés | 164 985 | 3 839 | | 168 825 | 168 825 |
| TOTAL | 222 358 | 3 839 | 0 | 226 198 | 226 194 |

La principale variation du poste « Immobilisations financières » est due à la souscription au versement du dividende en action de Bolloré pour 3 839 milliers d'euros.

RÉÉVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'incidence de la réévaluation légale de 1976 sur les immobilisations existantes au 31 décembre 2013 se résume comme suit :

| Immobilisations non amortissables (en milliers d'euros) | Valeur en coût historique | Réévaluation | Valeur réévaluée |
|--|------------------------------|--------------|---------------------|
| Participations | 890 | 2 950 | 3 840 |

La réserve de réévaluation créée en contrepartie, au passif du bilan, pour un montant de 2 950 milliers d'euros, a été incorporée au capital au cours de l'exercice 1984-1985, par décision du Conseil d'administration du 17 octobre 1984.

NOTE 2 - AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

| (en milliers d'euros) | Amortissements cumulés au 01/01/2013 | Dotations financières | Reprises financières | Amortissements cumulés au 31/12/2013 | Dont entreprises liées |
|------------------------------------|--|--------------------------|-------------------------|--|---------------------------|
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Autres | 4 | | | 4 | |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Titres de participation | 7 060 | | (48) | 7 012 | 7 012 |
| TOTAL | 7 064 | | (48) | 7 016 | 7 012 |

COMPTES ANNUELS

NOTE 3 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES

| (en milliers d'euros) | Montant brut | À moins de 1 an | À plus de 1 an | Dont entreprises liées |
|----------------------------------|---------------|-----------------|----------------|------------------------|
| Actif circulant | | | | |
| État | 804 | 804 | | |
| Autres créances | 52 022 | 52 022 | | 52 022 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avance | 0 | | | 0 |
| TOTAL | 52 826 | 52 826 | | 52 022 |

ÉTAT DES DETTES

| (en milliers d'euros) | Montant brut | À moins de 1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans | Dont entreprises liées |
|--|--------------|-----------------|--------------|-----------------|------------------------|
| Dettes financières | | | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 16 | 16 | | | |
| Dettes d'exploitation | | | | | |
| Dettes fournisseurs | 66 | 66 | | | |
| Dettes fiscales et sociales | 5 | 5 | | | |
| Autres dettes | 0 | | | | 0 |
| TOTAL | 87 | 87 | | | 0 |

NOTE 4 - CAPITAUX PROPRES ET VARIATION DE LA SITUATION NETTE

Le capital social au 31 décembre 2013 est de 5 324 000 euros divisé en 266 200 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.

| (en milliers d'euros) | Capitaux propres au 01/01/2013 | Affectation du résultat 2012 | Autres mouvements | Résultat de l'exercice 2013 | Capitaux propres au 31/12/2013 |
|------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Capital social | 5 324 | | | | 5 324 |
| Primes | 4 610 | | | | 4 610 |
| Écarts de réévaluation | 229 | | | | 229 |
| Réserve légale | 532 | | | | 532 |
| Autres réserves | 144 727 | | | | 144 727 |
| Report à nouveau | 41 453 | 63 272 | | | 104 725 |
| Résultat de l'exercice | 72 322 | (72 322) | | 11 774 | 11 774 |
| TOTAL | 269 197 | (9 050) | | 11 774 | 271 921 |

NOTE 5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Néant.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6 – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--|--------------|--------------|
| Honoraires | (281) | (295) |
| Publicité | (30) | (41) |
| Services bancaires et frais sur titres | (23) | (26) |
| TOTAL | (334) | (362) |

NOTE 7 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|------------------------|------|------|
| Autres impôts et taxes | (71) | (1) |

NOTE 8 – AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---------------------------|------|------|
| Jetons de présence versés | (37) | (37) |

NOTE 9 – RÉSULTAT FINANCIER

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|---|---------------|---------------|
| Revenus des titres de participation | 13 682 | 12 753 |
| Autres intérêts des conventions de trésorerie | 50 | 74 |
| Dotations et reprises sur dépréciation | 48 | (13) |
| TOTAL | 13 780 | 12 814 |

NOTE 10 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| (en milliers d'euros) | 2013 | 2012 |
|--|----------|---------------|
| Valeur comptable des actifs financiers cédés | 0 | (3 214) |
| Prix de cession des actifs financiers cédés | 0 | 14 701 |
| Plus-value de fusion (Financière du Loch) | 0 | 49 928 |
| TOTAL | 0 | 61 415 |

NOTE 11 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

| (en milliers d'euros) | Avant impôt | Impôt | Après impôt |
|----------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| Résultat courant | 13 422 | (1 648) | 11 774 |
| Résultat exceptionnel | | | |
| Reprise de provision pour impôts | | | |
| TOTAL | 13 422 | (1 648) | 11 774 |

COMPTES ANNUELS

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 12 – EFFECTIF MOYEN

Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Industrielle et Financière de l'Artois a constitué le 6 août 2010 un nantissement d'un compte titre sur lequel ont été créditées 900 000 actions Bolloré qu'elle détient.

Cet engagement, qui s'élevait à 124 470 milliers d'euros, a pris fin en mars 2013, le nantissement a été levé.

NOTE 14 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

| (en milliers d'euros) | 2013 |
|-----------------------|------|
| Jetons de présence | 37 |

NOTE 15 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 16 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. ci-après.

NOTE 17 – INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises qui sont susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

| (en milliers d'euros) | Montant net | Dont entreprises liées |
|-----------------------|-------------|------------------------|
| Produits financiers | 13 780 | 13 780 |
| Charges financières | 0 | 0 |

NOTE 18 – INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

NOTE 19 – CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré :

Odet

29500 Ergué-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Nature des indications | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| I. Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social ⁽¹⁾ | 5 324 | 5 324 | 5 324 | 5 324 | 5 324 |
| Nombre d'actions émises | 266 200 | 266 200 | 266 200 | 266 200 | 266 200 |
| Nombre maximal d'actions à créer | - | - | - | - | - |
| - par conversion d'obligations | - | - | - | - | - |
| - par exercice des droits de souscription | - | - | - | - | - |
| II. Résultat global des opérations effectives⁽¹⁾ | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | - | - | - | 373 | 83 |
| Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions | 27 606 | 24 996 | 9 759 | 74 216 | 13 374 |
| Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾ | 214 | 880 | 1 117 | 1 880 | 1 648 |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 27 424 | 24 017 | 8 641 | 72 322 | 11 774 |
| Montant des bénéfices distribués | 0 | 5 058 | 9 050 | 9 050 | 9 050 |
| III. Résultat des opérations réduit à une seule action⁽³⁾ | | | | | |
| Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions | 102,90 | 90,59 | 32,46 | 271,74 | 44,05 |
| Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | 103,02 | 90,22 | 32,46 | 271,69 | 44,23 |
| Dividende versé à chaque actionnaire | 0,00 | 19,00 | 34,00 | 34,00 | 34,00 |
| IV. Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | - | - | - | - | - |
| Montant masse salariale ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |

(1) En milliers d'euros.

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt.

(3) En euros.

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013

| Société (en milliers d'euros) | Capital social | Capitaux propres autres que le capital | % de capital détenu | Valeur brute |
|--|----------------|---|------------------------|-----------------|
| A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société | | | | |
| 1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) | | | | |
| IER | 4 105 | 6 581 | 52,41 | 15 460 |
| 2. Participations (de 10 % à 50 % du capital détenu par la société) | | | | |
| Rivaud Innovation | 4 800 | (263) | 23,45 | 2 852 |
| Plantations des Terres Rouges | 17 029 | 591 195 | 22,81 | 11 683 |
| Rivaud Loisirs Communication | 7 400 | (1 824) | 17,71 | 1 771 |
| Compagnie de Pleuven | 136 201 | 257 462 | 12,00 | 16 341 |
| SAFA | 4 040 | 15 024 | 11,98 | 1 411 |
| B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations | | | | |
| 1. Filiales (non reprises au paragraphe A) | | | | |
| Filiales françaises (ensemble) | | | | 45 |
| Filiales étrangères (ensemble) | | | | - |
| 2. Participations (non reprises au paragraphe A) | | | | |
| Participations françaises (ensemble) | | | | - |
| Participations étrangères (ensemble) | | | | - |
| 3. Titres de sociétés détenues à moins de 10 % | | | | 176 630 |
| TOTAL | | | | 226 193 |

| Valeur nette | Prêts et avances non remboursés | Cautions et avals | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Résultat du dernier exercice | Dividendes encaissés en 2013 | Numéro Siret |
|----------------|---------------------------------|-------------------|--|------------------------------|------------------------------|-------------------|
| 15 460 | - | - | 66 144 | 2 434 | - | 622 050 318 00063 |
| 1 100 | - | - | - | (154) | - | 390 054 815 00027 |
| 11 683 | - | - | - | 30 813 | 9 065 | Société étrangère |
| 834 | - | - | 150 | 867 | - | 428 773 980 00019 |
| 16 341 | - | - | - | (28) | - | 487 529 828 00013 |
| 1 411 | - | - | - | 3 272 | - | 409 140 530 00026 |
| 45 | - | - | | | 575 | |
| - | - | - | | | | |
| - | - | - | | | | |
| - | - | - | | | | |
| 172 307 | | | | | 4 042 | |
| 219 181 | - | - | | | 13 682 | |

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation, ainsi que des autres titres immobilisés en fonction de la valeur d'inventaire des sociétés concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 « Immobilisations financières » de la section « Méthodes et principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de
Grant Thornton International
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés
Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Jean-Paul Séguret

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Avec la société Blue Solutions (ex-Batscap)

Promesse de vente portant sur la totalité des actions émises par IER (soit 860 538 actions pour Société Industrielle et Financière de l'Artois)

Administrateurs intéressés :

Vincent Bolloré et Cyrille Bolloré

Dans le cadre du projet d'introduction en Bourse de la société Blue Solutions, le Groupe Bolloré a estimé que les importants efforts d'investissement qui ont été consentis aux sociétés composant le périmètre Blue Applications (neuf sociétés dont Bluecar®, Autolib', Bluecarsharing, Bluebus, Blueboat, Bluetram, Bluestorage, IER et Polyconseil) depuis l'origine devaient être maintenus sur les prochaines années, et a décidé de ne pas inclure ab initio ces sociétés au sein de Blue Solutions, tout en conférant à cette dernière la faculté de les acquérir à terme.

IER, quant à elle, a récemment diversifié ses activités pour venir en appui de ces applications, en particulier dans le domaine de l'auto-

partage qui lui offre la perspective d'importants relais de croissance. IER a donc vocation à intégrer le périmètre d'activités de Blue Solutions, mais seulement au rythme auquel la société Blue Solutions décidera, le cas échéant, d'intégrer les applications qui s'appuient sur le savoir-faire d'IER.

Votre Conseil d'administration, en date du 30 août 2013, a autorisé votre société à consentir à Blue Solutions une promesse de vente portant sur la totalité des actions IER qu'elle détient (soit 860 538 actions), étant précisé que le Conseil d'administration de la Compagnie du Cambodge a autorisé par ailleurs cette dernière à consentir à Blue Solutions une promesse de vente portant sur la totalité des autres actions composant le capital d'IER (soit 781 296 actions).

Les conditions de la promesse seront les suivantes :

- Blue Solutions pourra lever la promesse qui lui est ainsi consentie à tout moment entre le 1^{er} septembre 2016 et le 30 juin 2018, étant précisé que la promesse ne pourra être exercée que sur la totalité des actions composant le capital d'IER ;
- le prix d'exercice de la promesse sera déterminé par un expert indépendant désigné par le président du Tribunal de commerce de Paris. L'expert devra déterminer, dans le cadre des dispositions de l'article 1592 du Code civil, le prix de vente des actions concernées, suivant les méthodes d'évaluation qu'il jugera adaptées ; néanmoins, si le prix auquel les sociétés de Blue Applications s'approvisionnent en batteries LMP® auprès de Blue Solutions doit entrer en ligne de compte dans la détermination du prix de vente des actions, l'expert ne se référera qu'aux termes et conditions du contrat d'approvisionnement de ces batteries, en vigueur à la date d'admission des actions de Blue Solutions sur le marché NYSE Euronext Paris ;
- le prix de vente ne pourra être inférieur à 1 (un) euro, après recapitalisation éventuelle, étant précisé qu'en ce cas, la Compagnie du Cambodge et la Société Industrielle et Financière de l'Artois feront en sorte que, préalablement au transfert de propriété, les capitaux propres sociaux d'IER, réévalués le cas échéant sur la base de la quote-part de situation nette de ses filiales, diminués de la valeur des titres, soient égaux à 1 (un) euro à la date du transfert ;
- IER, dont les actions font l'objet de la promesse de vente décrite ci-dessus, pourra constituer, après information du bénéficiaire, des partenariats avec des tiers au travers d'entités juridiques. Toutefois, jusqu'à la date du transfert éventuel de la propriété des actions à Blue Solutions, les participations d'IER dans ces entités juridiques devront (i) représenter au moins 50 % de leur capital, de leurs droits aux bénéfices ou de leurs droits de vote, (ii) être libres de tous droits de tiers, réels ou personnels, et (iii) ne donner lieu à l'exercice d'aucun droit de tiers au résultat de l'exercice de la promesse ;
- l'existence de la promesse n'interdira notamment pas au promettant de décider, ou d'autoriser, s'il le considère justifié, la réorientation de l'activité de la société IER vers des activités non complémentaires de celles exercées par Blue Solutions ;
- la promesse confère à Blue Solutions un droit de suite qui lui permettra de percevoir, si elle abandonne l'option d'achat et qu'IER est cédée dans les dix-huit mois suivants, le gain qu'aurait fait Blue Solutions s'il avait exercé l'option d'achat puis réalisé elle-même la cession en question.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Financière de l'Odet

Dans le cadre de la garantie conférée par votre société au titre de l'emprunt obligataire émis en août 2010 par la société Financière de l'Odet, et conformément aux dispositions de la convention conclue le 9 août 2010, votre société facture à Financière de l'Odet une rémunération annuelle égale à 0,3 % du montant maximum de 124 470 000 euros pouvant être appelé au titre de la garantie. L'emprunt obligataire ayant été remboursé le 22 mars 2013, la rémunération facturée par votre société pour la période du 1^{er} janvier 2013 à la date de remboursement s'est élevée à 82 980 euros.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de
Grant Thornton International
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés
Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Jean-Paul Séguret

RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014

86

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2014

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2013)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 12 millions d'euros, dont 11,7 millions d'euros, part du Groupe, contre un résultat net de 74,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

| (en euros) | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice | 11 774 297,04 |
| Report à nouveau antérieur | 104 724 971,24 |
| Bénéfice distribuable | 116 499 268,28 |
| Dividendes | 9 050 800,00 |
| Au compte « Report à nouveau » | 107 448 468,28 |

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 34 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40%, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21%, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés - 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 17 juin 2014.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

| Exercice | 2012 | 2011 | 2010 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre d'actions | 266 200 | 266 200 | 266 200 |
| Dividendes (en euros) | 34,00 ⁽¹⁾ | 34,00 ⁽²⁾ | 19,00 ⁽²⁾ |
| Montant distribué (en millions d'euros) | 9,05 | 9,05 | 5,06 |

(1) Les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40%, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21%, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés - 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

(2) Le dividende à répartir au titre des exercices 2011 et 2010 était éligible à la réduction de 40% mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques, ou, sur option, à un prélèvement libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation d'une convention réglementée significative)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la promesse de vente conclue entre la Société Industrielle et Financière de l'Artois et Blue Solutions portant sur les 860 538 actions émises par IER et détenues par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont relatées, autre que celles visées à la quatrième résolution et prend acte des conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la Comtesse de Ribes demeurant aux Allamans - Le Daguy - B-1659 Rougemont - Suisse faite par le Conseil d'administration lors de sa séance du 4 juillet 2013, en remplacement de la Compagnie du Cambodge - démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celle-ci, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Sébastien Bolloré arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme Marie Bolloré domiciliée Tour Bolloré - 31-32, quai de Dion-Bouton - 92811 Puteaux Cedex - en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer à 78 468 euros le montant global maximal des jetons de présence que le Conseil d'administration pourra allouer à ses membres pour l'exercice social en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Cédric de Bailliencourt, tels que présentés dans le rapport annuel.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à François Laroze, Directeur général)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à François Laroze, tels que présentés dans le rapport annuel.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 avril 2014

François Laroze,
Directeur général

TOUR BOLLORÉ
31-32, QUAI DE DION-BOUTON
92811 PUTEAUX CEDEX - FRANCE
TÉL.: + 33 (0)1 46 96 44 33
FAX: + 33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com

